

**Fichier du réseau routier  
Guide de l'utilisateur  
(Format FPR)**

**Division de la géographie  
Statistique Canada  
Juin 1992**

***Disponible également en anglais  
Also available in English***

# TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
1 - INTRODUCTION.....	Page 1
1.1 Préface.....	Page 1
1.2 Aperçu du contenu des FRR .....	Page 1
1.3 Objet des fichiers de réseaux routiers (FRR).....	Page 1
1.4 Couverture.....	Page 1
2 - ÉNONCÉ DE LA QUALITÉ DES DONNÉES .....	Page 2
2.1 Introduction .....	Page 2
2.2 Historique - Une description des sources de données et des dates de référence .....	Page 2
2.3 Précision de la localisation par opposition à la précision relative.....	Page 4
2.4 Cohérence logique - Un résultat de l'intégration .....	Page 6
2.5 Intégralité - Traits autres que les traits de rues.....	Page 7
2.6 Restrictions d'utilisation .....	Page 7
2.7 Deux formats - Quelles sont les différences?.....	Page 7
3 - DATES DE RÉFÉRENCE DU FRR .....	Page 8
4 - SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES .....	Page 19
4.1 Description du support.....	Page 19
4.2 Structure des FRR .....	Page 19
4.3 Clichés d'article - Format EBCDIC.....	Page 21
4.4 Clichés d'article - Format ASCII .....	Page 33
LISTE « A » : CLASSIFICATION DES TRAITS .....	Page 45
LISTE « B » : LISTE DES TYPES DE RUES .....	Page 51
LISTE « C » : DIRECTION DE TRAIT.....	Page 53
LISTE « D » : TYPE DE NOEUD.....	Page 54
4.5 Règles et clarifications régissant certains items du FRR.....	Page 55
5 - DICTIONNAIRE DU FRR.....	Page 59
6 - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	Page 65
6.1 Pour de plus amples renseignements.....	Page 65
6.2 Autres références et services .....	Page 66

---

## 1 - INTRODUCTION

---

### 1.1 Préface

Le Guide des fichiers de réseaux routiers a pour objet de fournir des renseignements ayant trait au contexte, à la qualité et au contenu des fichiers de réseaux routiers (FRR). Il renferme un bref aperçu des fichiers, un énoncé portant sur la qualité des données, une description détaillée des fichiers, un dictionnaire des termes figurant dans les FRR.

### 1.2 Aperçu du contenu des FRR

Les fichiers de réseaux routiers (FRR) sont des fichiers numériques emmagasinés dans un format lisible par machine. Les fichiers définissent le réseau routier des grands centres urbains au Canada. Les fichiers indiquent également les caractéristiques physiques et culturelles à l'intérieur d'une région géographique donnée, habituellement une subdivision de recensement (SDR). Les FRR répertorient les rues, les tranches d'adresses, les coordonnées de points représentatifs de côté d'îlot, et renferment aussi d'autres caractéristiques comme les rivières, les chemins de fer, les limites municipales, lesquels sont des éléments de base que l'on retrouve sur une carte de référence de l'utilisateur.

### 1.3 Objet des fichiers de réseaux routiers (FRR)

La création des fichiers de réseaux routiers (FRR), qui auparavant s'appelaient fichiers principaux de région (ou FPR), remonte au début des années 70. À l'époque, les fichiers servaient surtout à l'extraction des données du recensement pour des régions définies par les utilisateurs. Aujourd'hui, les fichiers sont aussi utilisés pour la collecte des données du recensement, plus précisément pour la délimitation des secteurs de dénombrement et la production automatisée des cartes destinées à la collecte. Ces fichiers servent également à la création des fichiers numériques des limites et du Fichier de conversion des codes postaux. Ces fichiers et d'autres produits géographiques sont disponibles sur demande auprès de votre centre régional de consultation de Statistique Canada le plus proche.

### 1.4 Couverture

Les FRR englobent actuellement 341 municipalités, dont la plupart font partie des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les 25 RMR et 19 des AR sont couvertes en partie ou en totalité. De plus, sept SDR se trouvant à l'extérieur des limites des RMR et AR y figurent également. Ces régions englobent 60% de la population du Canada, mais n'occupent que 1% de sa superficie.

La diffusion des FRR s'effectue par étapes. Nous vous prions de communiquer avec votre centre régional de consultation afin de connaître quelles sont les RMR/AR faisant partie du programme de FRR qui sont disponibles actuellement.

---

## 2 - ÉNONCÉ DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

---

### 2.1 Introduction

Les fichiers de réseaux routiers de la Division de la géographie incorporent de l'information géographique détaillée pour tous les grands centres urbains. Ces fichiers sont utilisés à Statistique Canada principalement dans le cadre du Recensement de la population et du logement. Plus précisément, l'information sur les réseaux routiers sert avant un recensement à définir les secteurs de dénombrement et à créer les cartes de SD correspondantes aux fins de la collecte. Après un recensement ils servent à créer des cartes de référence pour la diffusion et pour le géocodage et l'extraction des données du recensement pour des secteurs définis par l'utilisateur. Cette dernière application est à l'origine de la création des premiers fichiers de réseaux routiers au début des années 1970.

### 2.2 Historique - Une description des sources de données et des dates de référence

#### Sources

La qualité de chaque fichier de réseau routier est liée à la collecte et au traitement de l'information sur les changements survenus sur le terrain. Les mises à jour proviennent surtout des cartes et de l'information descriptive obtenue des municipalités, des registres du dénombrement et des cartes pour le terrain du Recensement quinquennal de la population et du logement, et d'autres sources pour les adresses et les traits autres que les rues. Les municipalités fournissent divers documents dont des cartes des rues, des imprimés de fichiers numériques du réseau routier, des plans d'aménagement et des corrections tracées à la main sur les cartes du réseau routier fournies par la Division de la géographie. Les échelles de ces cartes de référence peuvent varier énormément mais sont habituellement comprises entre 1:1000 et 1:30,000. Des échelles de 1:5,000, 1:10,000 et 1:25,000 sont les plus courantes. Les cartes à échelle 1:50,000 du Système national de référence cartographique (SNRC), produites par Énergie, Mines et Ressources Canada et les fonds de cartes de l'Ontario (Ontario Base Maps - « OBM »), ont servi de cartes de base lors de la création initiale de certains FRR. Ces cartes ont également été utilisées comme source d'information pour fournir certaines catégories de traits parmi les plus stables, notamment les traits hydrographiques, pour les régions se trouvant à l'extérieur de la couverture de l'information municipale.

En raison de la mise à jour périodique des fichiers de réseaux routiers, un fichier type est un amalgame d'informations introduites à différents moments sur une période de plusieurs années. Il s'ensuit que la qualité des données peut être inégale à l'intérieur d'un même fichier surtout parce que la qualité des documents de référence a varié dans le temps et que des documents de qualité moindre ont parfois été utilisés pour ne pas omettre de mises à jour. Il en est ainsi parce que la prépondérance est accordée à l'intégralité plutôt qu'à la précision de la localisation absolue.

Chaque fichier de réseau routier comprend l'information sur le réseau proprement dit, d'une part, et l'information sur les attributs, d'autre part. Dans bien des cas, la date de référence du réseau diffère de celle des attributs. En pratique, cela signifie que des nouvelles rues sont parfois ajoutées au réseau tandis que leurs attributs (c.-à-d. sans leurs tranches d'adresses), ont fait l'objet d'une mise à jour subséquente. Les attributs de certains traits, notamment les noms de rues, sont presque toujours ajoutés en même temps que les traits eux-mêmes, mais il en va autrement pour les tranches d'adresses, qui manquent souvent lorsqu'une rue est ajoutée pour la première fois au fichier.

La mise à jour des fichiers de réseaux routiers n'est pas un processus permanent pour des raisons opérationnelles. Les ressources qu'il faut consacrer au rassemblement des documents d'entrée et au traitement informatique des mises à jour sont trop importantes pour de fréquentes mises à jour.

### **Dates de référence**

La version actuelle des fichiers de réseaux routiers, qui devait être diffusée en même temps que les données du recensement de 1991, est celle utilisée pour le géocodage de 1991. C'est pourquoi la diffusion rapide de ces fichiers était jugée importante pour nombre d'utilisateurs. Ces fichiers sont désignés comme des versions 1991 et incorporent les tout derniers changements mais les utilisateurs doivent savoir que 1991 est simplement l'année de diffusion. Tous les fichiers ont été mis à jour de manière à ce qu'aucun ne soit antérieur à juin 1986, mais la date de référence de chacun est comprise entre juin 1986 et décembre 1991 pour l'information sur le réseau, et entre juin 1986 et février 1991 pour l'information sur les adresses (voir l'énoncé détaillé des dates de référence, par SDR, à la section 3). Par date de référence, on entend la date de la dernière mise à jour complète d'un fichier de réseaux routiers à partir de documents d'entrée. La référence temporelle exacte d'un élément d'information quelconque dans un fichier est fonction des sources utilisées pour la mise à jour. En pratique, il arrive souvent que la chronologie des entrées ne soit pas connue avec précision. La date de référence officielle d'un fichier n'est pas modifiée lorsque seules des mises à jour mineures y sont apportées.

Les fichiers de réseaux routiers ont été conçus pour être rattachés à la géographie du recensement de 1991. La liaison s'effectue au niveau des points représentatifs de côté d'îlot et des points représentatifs de secteur de dénombrement. Idéalement, toutes les données du recensement devraient être associées aux points représentatifs de côté d'îlot mais la liaison se fait avec les points représentatifs de secteur de dénombrement lorsque le fichier du réseau routier n'est pas disponible. Ainsi, toutes les données du recensement peuvent faire l'objet d'une liaison. Les points représentatifs de côtés d'îlot sont représentés par leurs coordonnées UTM et stockés comme des attributs des côtés d'îlots. Même s'il y a eu liaison entre les fichiers de réseaux routiers et le recensement de 1991, il faut bien souligner que ces fichiers n'ont PAS été rapprochés avec l'information recueillie durant les opérations sur le terrain du recensement de 1991. L'utilisateur doit donc être conscient que certaines rues et tranches d'adresses du recensement n'ont PAS encore été ajoutées aux fichiers de réseaux routiers.

Le graphique 1 montre comment se répartissent les dates de référence des fichiers entre la composante réseau et la composante adresses. Pour donner une image plus fidèle de la réalité, on a pondéré les SDR en fonction de leur population au lieu de les compter dans l'absolu. Chaque bande du graphique indique le pourcentage cumulatif de la population compris dans les fichiers de réseaux routiers mis à jour à l'année indiquée. La population totale dans l'ensemble des fichiers de réseaux routiers sert de base pour le calcul des pourcentages. Ainsi, 37 % de la population est comprise dans les SDR dont la composante réseau a été mise à jour en date de 1991 et 88 %, dans les SDR à jour en date de 1988 ou d'une année postérieure.

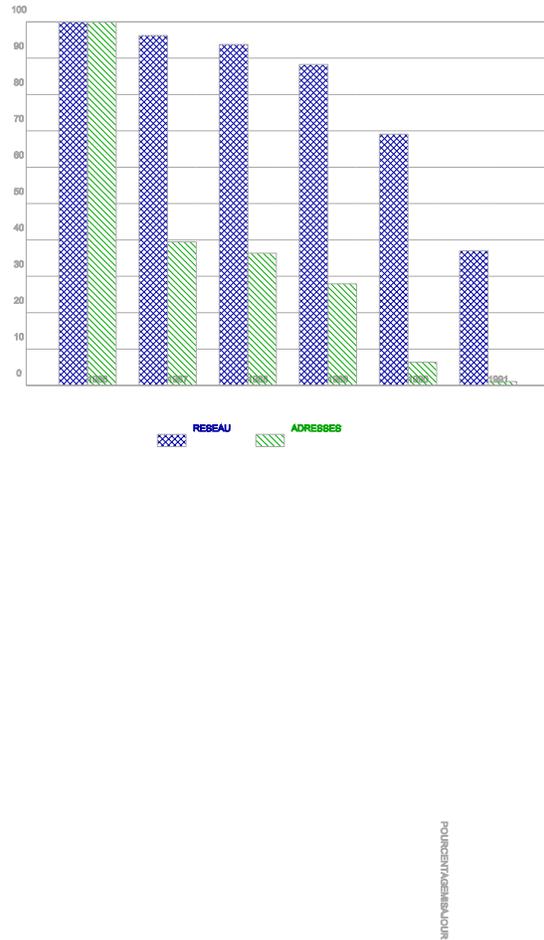
## **Énoncé de la qualité des données - suite**

Les mises à jour correspondantes de l'information sur les adresses n'ont toutefois pas été apportées pour bien des réseaux routiers. Toujours sur la base de la population totale, seulement 1 % de l'information sur les adresses a été mise à jour en date de 1991 et seulement 28 % l'a été en date de 1988 ou d'une année postérieure. Près des deux tiers des réseaux routiers (sur la base de la population) comportent toujours de l'information sur les adresses dont la date de référence est 1986. Il s'ensuit que les tranches d'adresses risquent fort d'être passablement incomplètes dans bon nombre de fichiers de réseaux routiers à forte croissance. Pour les tranches qui n'ont pas été mises à jour depuis 1986, les conséquences dépendront de l'ampleur de la croissance et des changements depuis cinq ans. Les tranches d'adresses n'ont pas été mises à jour parce que l'information nécessaire provient principalement du recensement et que les mises à jour que le recensement de 1991 a permis d'apporter aux adresses n'ont pas été appliquées aux fichiers de réseaux routiers.

### **2.3 Précision de la localisation par opposition à la précision relative**

Les réseaux routiers ont surtout été appliqués à la cartographie et au géocodage du recensement. Par conséquent, la précision de localisation des noeuds du réseau n'était pas une considération importante. La précision de localisation relative est importante lorsqu'il s'agit de produire des cartes de référence et la précision topologique est alors jugée essentielle. Pour le géocodage comme pour l'extraction et la présentation des données du recensement, les traits des réseaux routiers doivent concorder avec les fichiers des limites des secteurs de dénombrement. Un certain nombre de procédures et de vérifications garantissent cette concordance. (Pour plus d'information, voir l'Énoncé de la qualité des données du fichier numérique des limites de SD.)

## GRAPHIQUE 1 POURCENTAGE CUMULATIF MIS A JOUR POPULATION PAR ANNEE



Toutefois, la précision de localisation absolue des noeuds de réseaux varie considérablement qu'il s'agisse ou non d'un même réseau routier. Des études limitées portant sur la précision de localisation ont démontré que la marge d'erreur peut atteindre 100 mètres et parfois davantage. De telles erreurs sont habituellement limitées à de petites portions d'un réseau routier et découlent des trois causes suivantes :

- 1) la numérisation à partir de cartes de rues tracées à la main faute de cartes à jour;
- 2) la variation dans les échelles des sources d'information utilisées pour la mise à jour;
- 3) l'incohérence des points de repère utilisés pour la numérisation d'un même secteur à différents moments.

## Énoncé de la qualité des données - suite

La qualité des données de chaque réseau routier est fonction de la qualité des entrées et de la qualité des procédés manuels de saisie de l'information. Il faut rappeler en particulier que la qualité ne peut être supérieure à celle des cartes de base utilisées. Le type et l'échelle des cartes varient beaucoup d'un réseau routier à l'autre. La numérisation manuelle donne lieu aux taux d'erreur normaux de ce genre d'opération d'autant que la formation et l'expertise du personnel qui en était chargé ont varié au fil des ans. L'introduction des données sur les attributs entraîne les taux d'erreur habituels d'une opération de saisie des données, mais ces taux n'ont pas été mesurés avec précision.

## Énoncé de la qualité des données - suite

La plupart des mises à jour apportées aux fichiers de réseaux routiers supposent l'ajout de nouveaux traits ou d'attributs manquants à des traits existants. Cependant, certaines mises à jour qui entraînent la suppression ou la modification de traits déjà présents dans un fichier de réseau routier sont plus difficiles à apporter parce qu'il faut alors établir que le réseau existant a changé, un processus qui doit encore se faire par la comparaison manuelle des cartes et qui comporte un risque relativement élevé que des changements soient oubliés.

### 2.4 Cohérence logique - Un résultat de l'intégration

Une cohérence logique doit être observée à l'intérieur d'un même fichier de réseau routier et d'un fichier à l'autre. Le traitement des données numérisées par le système ARC-INFO<sup>MD</sup> assure la cohérence interne de la topologie introduite. Les lacunes et les dépassements sont examinés et corrigés et la fermeture des polygones est vérifiée. Les nouvelles pièces du réseau sont alignées pour qu'elles s'intègrent dans le réseau routier existant. Il importe de s'assurer que les fichiers de réseaux routiers soient conformes aux autres produits numériques, en particulier les fichiers numériques des limites.

Les fichiers de réseaux routiers sont traités par subdivision du recensement (SDR), soit des SDR simples ou des groupes de SDR adjacentes. Un processus d'alignement garantit que les limites de subdivisions de recensement adjacentes coïncident une fois fusionnées. Ce processus nécessite souvent une intervention manuelle lorsque de trop grands écarts entre les limites empêchent un raccordement automatique. Un processus analogue est appliqué lorsque deux fichiers de réseaux routiers adjacents ont une limite commune. Il faut aussi noter que les limites pour les secteurs hors des réseaux routiers sont généralement ajustées de manière à ce qu'elles concordent avec les limites externes des réseaux routiers, qui sont habituellement plus précises. Normalement, les limites correspondent à des traits au fichier du réseau routier qui seraient présents de toute manière. Pour les quelques exceptions, un trait artificiel correspondant à la limite a été créé. Pour la présente diffusion des fichiers, on a créé ce type de trait pour les limites de secteurs de dénombrement.

Il faut préciser que la cohérence recherchée par les moyens que l'on vient d'exposer en est une par rapport au recensement de 1991 uniquement. À mesure que le temps passe et que s'accumulent les changements aux limites des subdivisions de recensement, les risques d'incohérence augmentent car les contrôles de concordance se font manuellement.

## Énoncé de la qualité des données - suite

### 2.5 Intégralité - Traits autres que les traits de rues

Même si les fichiers de réseaux routiers renferment bien d'autres traits en plus des rues, notamment les voies ferrées, les traits hydrographiques, les parcs et les falaises, la représentation complète de ces traits secondaires n'était pas l'intention première et n'est pas garantie. En général, ces traits ont été inclus s'ils figuraient sur les cartes de base et les documents de mise à jour et étaient jugés importants pour les utilisateurs des réseaux routiers. Par ailleurs, la mise à jour de ces traits n'a peut être pas été aussi rigoureuse que celle du réseau routier et de ses attributs. Les segments des limites de secteurs de dénombrement auxquels on fait référence dans la section 2.4 ne sont pas complets. Bien qu'ils soient documentés, 111 traits ont été exclus lors du traitement.

### 2.6 Restrictions d'utilisation

L'utilisation de ces fichiers sera sans doute limitée principalement par le manque d'information sur les adresses dans les secteurs de croissance démographique. Par conséquent, si les fichiers doivent servir à l'aiguillage assisté par ordinateur ou à d'autres applications semblables nécessitant l'appariement d'une adresse à un côté d'îlot, une connaissance du terrain pourrait être nécessaire pour compléter l'information des fichiers. De plus, comme la prépondérance a été accordée à la précision de la localisation absolue lors de la création des fichiers de réseaux routiers, on ne recommande pas l'utilisation de ces fichiers pour des applications liées à l'ingénierie.

### 2.7 Deux formats - Quelles sont les différences?

Les fichiers de réseaux routiers sont disponibles en deux formats : le format FPR et le format ARC/INFO<sup>MD</sup> Export. Il y a quelques différences entre les deux versions.

Les versions ARC/INFO<sup>MD</sup> Export des fichiers de réseaux routiers ont fait l'objet d'un processus d'alignement, tandis que les versions FPR n'ont pas été assujetties à un tel processus. Par ailleurs, toutes les ouvertures de plus de 20 mètres dans un FRR ont été identifiées et corrigées.

Lors du chargement des versions FPR dans le système ARC/INFO<sup>MD</sup> pour créer les versions ARC, il s'est avéré que certains traits coïncidaient (c.-à-d. qu'ils ont été définis à partir du même arc). Un exemple pourrait être la limite d'une municipalité qui suivait une rivière. Dans un pareil cas, seulement un des traits a été conservé, la préférence ayant été accordée aux traits adressables et aux traits physiques.

---

### 3 - DATES DE RÉFÉRENCE DU FRR

---

La liste ci-après donne les dates de référence du réseau routier et des renseignements sur les adresses des subdivisions de recensement (SDR) à l'intérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR). La date de référence que l'on retrouve dans les deux colonnes ci-dessous a été établie en fonction de l'information que nous avons obtenue lors de la dernière mise à jour du FRR. La **première colonne** a trait aux dates de référence du **réseau routier**, tandis que la seconde porte sur les dates de référence **des renseignements sur les adresses**.

Nom de la SDR	Type de SDR	Date de référence	
<u>TERRE-NEUVE</u>			
<b>ST-JOHN'S RMR</b>			
St. John's	C	Déc. 89	Déc. 89
Wedgewood Park	T	Déc. 89	Déc. 89
<u>NOUVELLE-ÉCOSSE</u>			
<b>HALIFAX-DARTMOUTH RMR</b>			
Bedford	T	Jan. 90	Juin 87
Dartmouth	C	Juin 91	Août 89
Halifax	C	Nov. 91	Juin 86
<u>NOUVEAU-BRUNSWICK</u>			
<b>MONCTON AR</b>			
Coverdale	PAR	Juin 86	Juin 86
Dieppe	T	Jan. 91	Juin 86
Dorchester	PAR	Juin 86	Juin 86
Dorchester	VL	Juin 86	Juin 86
Fort Folly 1	R	Juin 86	Juin 86
Saint-Joseph	VL	Juin 86	Juin 86
Hillsborough	PAR	Juin 86	Juin 86
Hillsborough	VL	Juin 90	Juin 86
Moncton	C	Jan. 91	Juin 86
Moncton	PAR	Juin 86	Juin 86
Salisbury	VL	Juin 90	Juin 86

Riverview		T	Jan. 91	Juin 86
-----------	--	---	---------	---------

**SAINT JOHN RMR**

Saint John		C	Déc. 90	Juin 86
------------	--	---	---------	---------

**FREDERICTON AR**

Devon 30		R	Juin 86	Juin 86
Fredericton	C	Jan. 91	Juin 86	
St Mary's 24		R	Juin 86	Juin 86

QUEBEC

**CHICOUTIMI-JONQUIÈRE RMR**

Chicoutimi	V	Avr. 91	Juin 86	
Jonquière		V	Avr. 91	Avr. 88
La Baie		V	Mar. 89	Mar. 89

**MONTREAL RMR**

Anjou		V	Juin 89	Juin 86
Saint-Léonard		V	Juin 89	Juin 86
Beauharnois		V	Juin 86	Juin 86
Beloil		V	Jan. 91	Juin 86
Blainville		V	Déc. 90	Juin 86
Boisbriand		V	Avr. 91	Oct. 88
Bois-des-Filion		V	Mar. 89	Juin 86
Boucherville		V	Mai 91	Juin 89
Brossard		V	Juin 91	Juin 89
Candiac		V	Mai 91	Avr. 89
Carignan		V	Mai 91	Juin 86
Chambly		V	Avr. 91	Juin 86
Charlemagne		V	Mai 91	Juin 86
Chateauguay		V	Mai 91	Juin 86
Deux-Montagnes		V	Mai 91	Août 89
Dorion		V	Mai 89	Mai 89
L'Île-Dorval		V	Juin 89	Juin 86
Dorval		C	Juin 89	Juin 86
Lachine		V	Juin 89	Juin 86
Greenfield Park		V	Mai 91	Mai 89
Kirkland		V	Jan. 90	Juin 86
Beaconsfield		V	Jan. 90	Juin 86
L'Île-Perrot	V	Mar. 91	Août 89	
La Prairie		V	Juin 91	Juin 86

Lachenaie		V	Mar. 91	Juin 86
Lasalle		V	Juin 89	Juin 86
Verdun		V	Juin 89	Juin 86
Laval		V	Mai 91	Sept 89
Le Gardeur	V	Mai 91	Nov. 88	
Lemoyne		V	Juin 91	Nov. 87
Lery		V	Mai 91	Mai 89
Longueuil		V	Mai 91	Mar. 89
Lorraine		V	Mai 91	Juil 88
Maple Grove		V	Mai 91	Mai 89
Mascouche	V	Mai 91	Juin 89	
Mirabel		V	Mai 91	Juin 86
Mont-Royal		V	Juin 89	Juin 86
Outremont		V	Juin 89	Juin 86
Mont-Saint-Hilaire		V	Juin 86	Juin 86
Montréal		V	June 89	June 86
Westmount	V	June 89	Juin 86	
Montréal-Est		V	Juin 89	Juin 86
Montréal-Nord		V	Juin 89	Juin 86
Montréal-Ouest		V	Juin 89	Juin 86
Côte-Saint-Luc		C	Juin 89	Juin 86
Hampstead	V	Juin 89	Juin 86	
Saint-Pierre		V	Juin 89	Juin 86
Otterburn Park		V	Avr. 91	Nov. 88
Pierrefonds	V	Avr. 90	Juin 86	
Roxboro		V	Avr. 90	Juin 86
Saint-Genève		V	Avr. 90	Juin 86
Pincourt		V	Mar. 88	Juin 86
Pointe-Claire		V	Juin 89	Juin 86
Dollard-des-Ormeaux		V	Juin 89	Juin 86
Repentigny	V	Août 89	Juin 86	
Richelieu		V	Mai 91	Juin 86
Rosemère		V	Mai 91	Juin 86
Saint-Amable		V	Nov. 90	Jan. 89
Saint-Basile-le-Grand		V	Mai 91	Juin 86
Saint-Bruno-de-Montarville		V	Mai 91	Juin 86
Saint-Eustache		V	Jan. 91	Juin 89
Saint-Hubert		V	Mai 91	Juin 86
Saint-Lambert		V	Jan. 91	Juin 89
Saint-Laurent		V	Juin 89	Juin 86
Saint-Mathieu-de-Beloeil		V	Mai 91	Mar. 89
Saint-Raphael-de-L'Île-Bizard		P	Juin 89	Juin 86
Saint-Julie		V	Mai 91	Nov. 88
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	V	Mai 91	Juin 86	
Sainte-Thérèse		V	Mai 91	Jan. 89
Senneville		VL	Juin 89	Juin 86
Baie-D'Urfe		V	Juin 89	Juin 86

Sainte-Anne-de-Bellevue	V		Juin 89	Juin 86
Terrasse-Vaudreuil	SD		Mai 91	Juin 86
Varenes	V		Mai 91	Juin 86
L'Île-Cadieux	V		Jan. 88	Juin 86
Vaudreuil	V		Avr. 91	Juin 86
Vaudreuil-sur-le-Lac	VL		Avr. 91	Juin 86

#### OTTAWA - HULL RMR (Partie Québec)

Aylmer	V		Août 90	Août 90
Buckingham	V		Août 89	Août 89
Chelsea	CT		Août 89	Août 89
Gatineau	V	Sept 91	Fév. 91	
Cantley	SD		Déc. 88	Juin 86
Hull	V		Sept 89	Sept 89
La Pêche	SD		Mar. 88	Juin 86
Masson	V		Mai 91	Mar. 88
Pontiac	SD		Mar. 88	Mar. 88
Val-des-Monts	SD		Mar. 88	Mar. 88

#### QUÉBEC RMR

Beauport	V		Mai 91	Fév. 87
Bernières	SD		Mai 90	Juin 86
Cap-rouge	V		Jan. 90	Juin 86
Charlesbourg	V		Mai 91	Juil 88
Charny	V		Mai 91	Déc. 88
L'Ancienne-Lorette	V		Jan. 90	Juin 86
Loretteville	V	Mai 91	Juin 86	
Wendake	R		Mai 91	Juin 86
Notre-Dame-des-Anges	P		Mai 91	Juin 86
Québec	V		Mai 91	Juin 86
Saint-Étienne-de-Lauzon	SD	Mai 91	Juin 86	
Saint-Jean-Chrysostome	V		Mai 91	Juin 86
Saint-Lambert-de-Lauzon	P		Juin 91	Juin 86
Saint-Nicolas	V		Jan. 91	Juin 86
Saint-Rédempteur	V		Mai 91	Juin 86
Saint-Romuald	V		Mai 91	Juin 86
Sainte-Foy	V		Mai 91	Juin 86
Sainte-Hélène-de-Breakeyville	P		Mai 91	Juin 86
Sillery	V		Jan. 90	Juin 86
Vanier	V		Mai 91	Juin 86

#### SHERBROOKE RMR

Sherbrooke	V	Sept 90	Juin 86	
------------	---	---------	---------	--

**TROIS-RIVIÈRES RMR**

Cap-de-la-Madeleine		V	Juin 91	Juil 88
Trois-Rivières		V	Juin 91	Juin 86
Trois-Rivières-Ouest		V	Juin 91	Juin 86

**SAINT-JÉROME AR**

Saint-Jérôme		V	Sept 90	Juin 86
--------------	--	---	---------	---------

**ONTARIO****BRANTFORD AR**

Brantford		C	Nov. 90	Juin 86
Brantford		TP	Avr 91	Juin 86
Paris		T	Juin 86	Juin 86

**GUELPH AR**

Guelph		C	Juin 91	Août 90
Eramosa	TP	Jan. 91	Juin 86	
Guelph	TP	Jan. 91	Juin 86	

**HAMILTON RMR**

Ancaster	T	Oct. 87	Oct. 87	
Burlington	C	Juin 86	Juin 86	
Dundas	T	Sept 87	Sept 87	
Flamborough		T	Déc. 87	Déc. 87
Glanbrook	TP	Oct. 87	Oct. 87	
Grimsby		T	Juin 91	Juin 88
Hamilton		C	Mar. 87	Mar. 87
Stoney Creek		C	Jan. 90	Jan. 90

**KINGSTON AR**

Kingston		C	Oct. 90	Oct. 90
Kingston		TP	Sept 90	Sept 90

**KITCHENER RMR**

Cambridge	C	Août 91	Juin 86	
Kitchener		C	Août 91	Juin 86
North Dumfries		TP	Août 91	Juin 86
Waterloo		C	Août 91	Juin 86
Woolwich		TP	Août 91	Juin 86

## LONDON RMR

Delaware		TP	Juin 86	Juin 86
Lobo		TP	Avr. 89	Avr. 89
London		C	Juin 88	Juin 86
London		TP	Mai 89	Mai 89
North Dorchester		TP	Mai 91	Juin 86
Port Stanley		VL	Jan. 90	Juin 86
Southwold		TP	Août 90	Juin 86
West Nissouri	TP	Jan. 90	Juin 86	
Westminster		TP	Jan. 89	Juin 86
Belmont		VL	Jan. 90	Mai 88
St. Thomas	C	Jan. 90	Juin 86	
Yarmouth		TP	Août 90	Juin 86

## NORTH BAY AR

East Ferris		TP	Juin 86	Juin 86
Nippissing 10		R	Juin 86	Juin 86
North Bay		C	Mai 91	Juin 86
North Himsworth		TP	Mai 89	Juin 86

## OSHAWA RMR

Newcastle		T	Sept 89	Sept 89
Oshawa		C	Sept 89	Sept 89
Whitby		T	Sept 89	Sept 89

## OTTAWA-HULL RMR (Partie Ontario)

Clarence		TP	Mai 91	Juin 86
Cumberland		TP	Juin 89	Fév. 87
Gloucester		C	Mar. 91	Mar. 91
Goulbourn		TP	Juin 89	Juin 86
Kanata		C	Juin 89	Mai 88
Nepean		C	Juin 89	Juin 86
Osgoode		TP	Juil 89	Juin 86
Ottawa		C	Oct. 90	Déc. 89
Rideau		TP	Juin 89	Mai 88
Rockcliffe Park		VL	Juin 89	Juin 86
Rockland		T	Sept 91	Mai 88
Vanier		C	Juin 89	Nov. 88
West Carleton		TP	Juin 89	Juin 88

## PETERBOROUGH AR

Peterborough		C	Mar. 91	Juin 86
--------------	--	---	---------	---------

**SARNIA AR**

Moore	TP	Juin 86	Juin 86
Point Edward	VL	Jan. 89	Jan. 89
Sarnia-Clearwater	C	Juin 91	Juin 86
Sarnia 45	R	Juin 91	Août 86

**SAULT STE. MARIE AR**

Garden River 14	R	Juin 86	Juin 86
Macdonald Meredith and Aberdeen	TP	Juin 86	Juin 86
Laird	TP	Juin 86	Juin 86
Prince	TP	Juin 86	Juin 86
Sault Ste. Marie	C	Juin 89	Juin 89
Rankin Location 15D	R	Juin 89	Juin 89

**ST. CATHARINES - NIAGARA RMR**

Fort Erie	T	Oct. 90	Juin 88
Lincoln	T	Juil 90	Juil 90
Niagara Falls	C	Mar. 90	Mar. 90
Niagara-On-The-Lake	T	Oct. 90	Mar. 90
Pelham	T	Juil 90	Juil 90
Port Colborne	C	Nov. 91	Mar. 90
St. Catharines	C	Juil 90	Juil 90
Thorold	C	Avr. 91	Mar. 90
Wainfleet	C	Juin 88	Juin 88
Welland	TP	Oct. 90	Oct. 90

**SUDBURY RMR**

Sudbury	C	Juil 88	Juil 88
---------	---	---------	---------

**THUNDER BAY AR**

Thunder Bay	C	Jan. 91	Juin 86
-------------	---	---------	---------

**TORONTO RMR**

Ajax	T	Sept 89	Sept 89
Aurora	T	Juin 90	Août 89
Brampton	C	Jan. 90	Jan. 89
East Gwillimbury	T	Oct. 89	Juin 86
East York	BOR	Jan. 90	Jan. 90
Etobicoke	C	Jan. 90	Juin 86

Georgina		TP	Nov. 89	Juin 86
Georgina Island		T	Nov. 89	Juin 86
Halton Hills		T	Juin 86	Juin 86
Milton		T	Mai 88	Mai 88
King		TP	Jan. 89	Juin 86
Markham		T	Mar. 90	Juin 86
Mississauga		C	Jan. 90	Juin 86
Newmarket	T	Mar. 90	Août 89	
North York	C	Jan. 90	Juin 86	
Oakville		T	Jan. 89	Jan. 89
Pickering		T	Déc. 88	Juin 86
Richmond Hill		T	Août 90	Jan. 89
Scarborough		C	Jan. 90	Juin 86
Toronto		C	Jan. 90	Juin 86
Uxbridge		TP	Sept 89	Sept 89
Vaughan		C	Juil 90	Juin 86
Whitchurch-Stouffville		T	Juil 90	Juin 86
York		C	Jan. 90	Jan. 90

#### **WINDSOR RMR**

Colchester North		TP	Jan. 86	Jan. 86
Essex		T	Juin 86	Juin 86
Windsor		C	Juil 88	Juin 86

#### **WOODSTOCK AR**

Woodstock	C	Juin 86	Juin 86	
-----------	---	---------	---------	--

#### **BELLEVILLE AR**

Belleville		C	Déc. 88	Juin 86
------------	--	---	---------	---------

#### **STRATFORD AR**

Stratford		C	Juin 86	Juin 86
-----------	--	---	---------	---------

#### **EXTÉRIEUR DE LA RMR/AR**

BROCK (Ontario)				
Brock		TP	Sept 89	Sept 89

FERGUS (Ontario)				
Fergus		T	Fév. 89	Fév. 89

SCUGOG (Ontario)				
Scugog		TP	Sept 89	Sept 89

Scugog 34	R	Sept 89	Sept 89
WELLESLEY (Ontario) Wellesley	TP	Août 91	Août 88
WEST LINCOLN (Ontario) West Lincoln	TP	Oct. 90	Oct. 90
WILMOT (Ontario) Wilmot	TP	Août 91	Août 88

## MANITOBA

### **WINNIPEG RMR**

East St. Paul	RM	Juin 86	Juin 86
Ritchot	RM	Juin 86	Juin 86
Rosser	RM	Juin 86	Juin 86
Springfield	RM	Juin 86	Juin 86
St. Francois Xavier	RM	Juin 86	Juin 86
Tache	RM	Juin 86	Juin 86
West St. Paul	RM	Juin 86	Juin 86
Winnipeg	C	Fév. 91	Mar. 89

### **EXTÉRIEUR DE LA RMR/AR**

BENITO (Manitoba) Benito	VL	Juin 86	Juin 86
-----------------------------	----	---------	---------

## SASKATCHEWAN

### **REGINA RMR**

Lumsden	T	Juin 86	Juin 86
Regina	C	Juin 86	Juin 86
Sherwood No. 159	RM	Juin 86	Juin 86
Grand Coulee	VL	Jan. 91	Juin 86

### **SASKATOON RMR**

Saskatoon	C	Mai 91	Juin 86
-----------	---	--------	---------

ALBERTA

**CALGARY RMR**

Calgary C Fév. 91 Juil 88

**EDMONTON RMR**

Edmonton C Oct. 91 Mai 89

**LETHBRIDGE AR**

Lethbridge C Mar. 91 Juin 86

**RED DEER AR**

Red Deer C Jan. 91 Juin 86

COLOMBIE-BRITANNIQUE

**KAMLOOPS AR**

Kamloops C Mar. 89 Juin 86  
Kamloops 1 R Juin 86 Juin 86

**KELOWNA AR**

Duck Lake 7 R Fév. 90 Déc. 88  
Kelowna C Fév. 90 Déc. 88  
Cen. Oka. Sub. SRD Juin 86 Juin 86  
Peachland DM Juin 86 Juin 86  
Tsinstikeptum 9 R Juin 86 Juin 86  
Tsinstikeptum 10 R Juin 86 Juin 86

**MATSQUI AR**

Matsqui DM Mai 89 Mai 89

**PRINCE GEORGE AR**

Prince George C Oct. 88 Fév. 88

**VANCOUVER RMR**

Burnaby DM Juin 91 Juin 86  
Coquitlam DM Avr. 91 Juin 86

Coquitlam 1		R	Avr. 91	Juin 86
Delta		DM	Jan. 90	Juin 89
Tsawassen		R	Jan. 90	Juin 89
Musqueam 4		R	Jan. 90	Juin 89
Anmore		VL	Juin 86	Juin 86
Barnston Island 3		R	Juin 86	Juin 86
Belcarra		VL	Juin 86	Juin 86
Greater Vancouver, Subd. A		SDR	Juin 86	Juin 86
Lions Bay		VL	Juin 86	Juin 86
Katzie 2		R	Juin 86	Juin 86
Langley		C	Juin 86	Juin 86
Langley DM		DM	Août 91	Juin 86
Matsqui 4		R	Juin 86	Juin 86
McMillan Island 6		R	Juin 86	Juin 86
Katzie 1		R	Juin 86	Juin 86
Langley 5		R	Juin 86	Juin 86
Maple Ridge		DM	Mar. 90	Juin 86
Whonnock 1		R	Juin 86	Juin 86
New Westminster		C	Avr. 89	Juin 86
North Vancouver		C	Jan. 91	Juin 86
Mission		R	Jan. 91	Juin 86
North Vancouver		DM	Jan. 91	Juin 86
Burnard Inlet 3		R	Jan. 91	Juin 86
Seymour Creek 2		R	Jan. 91	Juin 86
Pitt Meadows		DM	Juin 86	Juin 86
Port Coquitlam		C	Mai 91	Juin 86
Coquitlam 2		R	Mai 91	Juin 86
Port Moody		C	Jan. 90	Jan. 89
Richmond		C	Fév. 91	Juin 86
Surrey		DM	Juin 91	Juin 86
University Endowment Area		SDR	Juin 86	Juin 86
Vancouver		C	Oct. 90	Juin 86
Musqueam 2		R	Juin 86	Juin 86
West Vancouver		DM	Juin 91	Juin 86
Capilano 5	R	Juin 91	Juin 86	
White Rock		C	Jan. 89	Juin 86
Semiahmoo		R	Jan. 89	Juin 86

## VICTORIA RMR

Becher Bay 1		R	Juin 86	Juin 86
Becher Bay 2		R	Juin 86	Juin 86
Capital Subd. B		SDR	Juin 86	Juin 86
Colwood		C	Oct. 89	Oct. 89
Esquimalt		R	Juin 86	Juin 86
Metchosin		DM	Juin 89	Juin 89
New Songhees 1		AR	Juin 86	Juin 86

View Royal			Oct. 89	Oct. 89
Capital Subd.		CSDR	Juin 86	Juin 86
Sooke 1		R	Juin 86	Juin 86
Sooke 2		R	Juin 86	Juin 86
Central Saanich		DM	Juin 88	Juin 86
East Saanich		R	Juin 86	Juin 86
South Saanich		R	Juin 86	Juin 86
Esquimalt		DM	Sept 89	Sept 89
Cole Bay 3	R	Juin 86	Juin 86	
North Saanich		DM	Jan. 90	Juin 86
Union Bay 4		R	Juin 86	Juin 86
Oak Bay		DM	Jan. 90	Jan. 90
Saanich		DM	Fév. 89	Juin 86
Sidney		T	Juin 86	Juin 86
Victoria		C	Mar. 88	Mar. 88

#### **EXTÉRIEUR DE LA RMR/AR**

Gordon River 2		R	Juin 86	Juin 86
Pacheena 1	R	Juin 86	Juin 86	
Capital Subd. D		SDR	Juin 86	Juin 86

---

## 4 - SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

---

### 4.1 Description du support

LA DESCRIPTION DU FORMAT DE SUPPORT FIGURE DANS LA LETTRE QUI ACCOMPAGNE CE DOCUMENT.

### 4.2 Structure des FRR

On retrouve six types d'enregistrements dans les fichiers de réseaux routiers :

- Enregistrement : entête du fichier
- Enregistrement : municipalité
- Enregistrement : entête pour tous genres de traits
- Enregistrement : détail de traits linéaires
- Enregistrement : détail de traits « aire désigné »
- Enregistrement : traits alias

#### Enregistrement : entête du fichier

On retrouve un enregistrement pour chaque FRR. Cet enregistrement identifie le FRR ainsi que la zone MTU dans laquelle celui-ci se situe. C'est le premier champ du fichier FRR; celui-ci renferme des espaces dans la position 5-8.

#### Enregistrement : municipalité

Cet enregistrement se situe immédiatement après l'enregistrement « entête du fichier ». Il y a un enregistrement pour chaque subdivision de recensement (SDR). Lorsque l'on retrouve plusieurs SDR dans les FRR, tous les enregistrements des municipalités se placent immédiatement après l'enregistrement « entête du fichier ». On identifie l'enregistrement « municipalité » par la voie d'un code numérique qui se situe dans la position 5-8 et d'espaces dans la position 9-14.

## 4.2 Structure des FRR - suite

### Enregistrement : entête pour tous genres de traits

Chaque trait comporte un enregistrement « entête du fichier », ainsi qu'un ou plusieurs enregistrements « détail de trait ». Les enregistrements pour chaque trait sont répertoriés selon le code de trait et le numéro de séquence. L'enregistrement « entête de traits », auquel on a attribué le numéro de séquence « 000 » est le premier enregistrement.

Les traits linéaires comportent un enregistrement « entête du fichier » et plusieurs enregistrements « détails de traits ». Par ailleurs, les traits « aires désignés » et les traits « alias » comportent un enregistrement « entête du fichier » et un enregistrement « détail de trait ».

Chaque trait d'un FRR est défini en fonction d'un ou de plusieurs des groupes d'information suivants. Le premier groupe fournit une identification unique qui est caractérisé par un code de subdivision de recensement\*, d'un nom de caractéristique, (p. ex., rue Jean, Lac Ontario), et d'une classification de caractéristiques (p. ex., une rue, un lac ou une île). Le deuxième groupe définit la représentation cartographique de chaque caractéristique sous forme de noeuds ou de points délimitant la forme et la position de la caractéristique, celle-ci étant représenté par la voie d'une ligne simple. En dernier lieu, on définit la tranche des numéros civiques pour chaque partie des caractéristiques adressables (c.-à-d. les cotés d'îlot).

---

**\* Ce code, créé pour le Fichier du réseau routier n'est aucunement relié à la Classification géographique type. C'est également le cas pour ce qui est du code de la région métropolitaine et du code attribué aux municipalités, auxquels on fait référence dans l'ensemble de ce document.**

### 4.3 Clichés d'article - Format EBCDIC

#### Enregistrement : entête du fichier

Champ	Long.	Position	Type	Description
1	4	1-4	N	Code de région métropolitaine
2	4	5-8	AN	Espaces
3	6	9-14	AN	Vide
4	3	15-17	N	Numéro de Séquence « 000 »
5	4	18-21	AN	Espaces
6	2	22-23	N	Nombre de sections
7	6	24-29	AN	Date de création
8	6	30-35	AN	Date de la dernière mise à jour
9	3	36-38	N	Zone MTU
10	20	39-58	AN	Nom du FRR
11	1	59-59	AN	Champ de vérification
12	6	60-65	AN	Minimum X
13	6	66-71	AN	Maximum X
14	7	72-78	AN	Minimum Y
15	7	79-85	AN	Maximum Y
16	2	86-87	AN	Recul du point représentatif
17	8	88-95	AN	Vide

**NOTE :** Une description de ce cliché d'article figure à la page suivante → → →

## Description des champs

### Enregistrement entête de fichier

- 1 **Code de région métropolitaine** : code à 4 caractères désignant la province (2 caractères), la région métropolitaine ou l'agglomération (2 caractères) à laquelle la région appartient (unique à l'intérieur d'un FRR). Ces codes ne correspondent pas aux codes normalisés des RMR.
  - 2 **Espaces** : champ à 4 caractères qui ne renferme que des espaces.
  - 3 **Vide**.
  - 4 **Numéro de séquence** : champ de 3 caractères qui renferme des zéros.
  - 5 **Espaces** : champ de 4 caractères qui ne renferme que des espaces.
  - 6 **Nombre de sections** : champ de 2 caractères composé d'un chiffre représentant le nombre de sections dans le FRR.
  - 7 **Date de création** : champ de 6 caractères désignant la date de création du fichier (optionnel) (AAMMJJ).
  - 8 **Date de la dernière mise à jour** : champ de 6 caractères désignant la date de la dernière mise à jour (AAMMJJ).
  - 9 **Zone MTU** : champ de 3 caractères qui désigne la valeur de la zone MTU dans laquelle le FRR est localisé.
  - 10 **Nom du FRR** : champ de 20 caractères qui désigne le nom attribué au FRR.
  - 11 **Champ de vérification** : champ d'un caractère pour usage interne seulement. « Ignorez ».
- \*\*\* NOTE : Les champs 12 à 15 ont trait aux valeurs des coordonnées UTM « minimum » et « maximum » que l'on retrouve dans l'ensemble du FRR. \*\*\*
- 12 **Minimum X** : champ de 6 caractères désignant la coordonnée X minimale retrouvée dans le FRR.
  - 13 **Maximum X** : champ de 6 caractères désignant la coordonnée X maximale retrouvée dans le FRR.
  - 14 **Minimum Y** : champ de 7 caractères désignant la coordonnée Y minimale retrouvée dans le FRR.
  - 15 **Maximum Y** : champ de 7 caractères désignant la coordonnée Y maximale retrouvée dans le FRR.
  - 16 **Recul du point représentatif** : champ de 2 caractères désignant le nombre de mètres de recul du point représentatif de la rue.
  - 17 **Vide**

## **Enregistrement : municipalité**

<b>Champ</b>	<b>Long.</b>	<b>Position</b>	<b>Type</b>	<b>Description</b>
1	4	1-4	N	Code de région métropolitaine
2	4	5-8	N	Code de municipalité
3	6	9-14	AN	Vide
4	3	15-17	N	Numéro de séquence
5	4	18-19	AN	Espaces
6	2	20-21	N	Numéro de section
7	20	22-41	AN	Nom de la municipalité
8	44	42-85	AN	Vide
9	2	86-87	N	Recul du point représentatif
10	8	88-95	AN	Vide

**NOTE : Une description de ce cliché d'article figure à la page suivante → → →**

## Description des champs

### Enregistrement de municipalité

- 1 **Code de région métropolitaine** : est un code de 4 caractères désignant la province (2 caractères), la région métropolitaine ou l'agglomération (2 caractères) à laquelle la région appartient (unique à l'intérieur d'un FRR). Ces codes ne correspondent pas aux codes normalisés des RMR.
- 2 **Code de municipalité** : est un code de 4 caractères désignant la division de recensement (2 caractères) et la municipalité (2 caractères) qui figurent dans le FRR. Ces codes ne correspondent pas aux codes normalisés des SDR.
- 3 **Espaces** : est un champ de 6 caractères qui ne renferme que des espaces.
- 4 **Numéro de séquence** : est un champ de 3 caractères désignant la séquence de l'enregistrement.
- 5 **Espaces** : est un champ de 2 caractères qui renferme des espaces.
- 6 **Numéro de section** : est un champ de 2 caractères qui renferme des zéros « 00 ».
- 7 **Nom de la municipalité** : est un champ de 20 caractères utilisé pour repérer le(s) nom(s) de la (les) municipalité (s) figurant dans le FRR. (Le nom sera tronqué s'il dépasse plus de 20 caractères).
- 8 **Vide** : est un champ de 44 caractères pour usage interne seulement. « Ignorez ».
- 9 **Recul du point représentatif** : est un champ de 2 caractères représentant le nombre de mètres de recul du point représentatif de la rue.
- 10 **Vide** : est un champ de 8 caractères pour usage interne seulement. « Ignorez ».

## **Enregistrement : entête**

<b>Champ</b>	<b>Long.</b>	<b>Position</b>	<b>Type</b>	<b>Description</b>
1	4	1-4	N	Code de la région métropolitaine
2	4	5-8	N	Code de la municipalité
3	6	9-14	AN	Code de trait
4	3	15-17	N	Numéro de séquence « 000 »
5	1	18-18	AN	Type de trait
6	1	19-19	AN	Sous-type de trait
7	2	20-21	N	Numéro de section « 00 »
8	3	22-24	BIT	Vide
9	2	25-26	AN	Caractère de vérification du point
10	20	27-46	AN	Nom du trait
11	2	47-48	AN	Type de rue
12	2	49-50	AN	Direction du trait
13	45	51-95	AN	Vide

**NOTE : Une description de ce cliché d'article figure à la page suivante → → →**

## Description des champs

### Enregistrement : entête

- 1 **Code de région métropolitaine** : est un code de 4 caractères désignant la province (2 caractères) et la région métropolitaine ou l'agglomération (2 caractères) dans laquelle se situe le trait (unique à l'intérieur d'un FRR). Ces codes ne correspondent pas aux codes normalisés des RMR.
- 2 **Code de municipalité** : est un champ de 4 caractères désignant la division de recensement (2 caractères) et la municipalité (2 caractères) à laquelle le trait appartient. Ces codes ne correspondent pas aux codes normalisés des SDR.
- 3 **Code de trait** : est un champ de 6 caractères attribué à chacun des traits correspondant à leur ordre alphanumérique. Ce code est justifié à droite et est précédé d'espaces en blanc.
- 4 **Numéro de séquence** : est toujours fixé à « 000 ».
- 5 **Type de trait** : est un champ d'un caractère désignant les différents types de traits. (voir liste « A »).
- 6 **Sous-type de trait** : est un champ d'un caractère utilisé pour catégoriser les types de traits. (voir liste « A »).
- 7 **Numéro de section** : est toujours fixé à « 00 ».
- 8 **Vide** : est un champ de 3 caractères pour usage interne seulement. « Ignorez ».
- 9 **Caractère de vérification du point représentatif** : est un champ de 2 caractères pour usage interne seulement. « Ignorez ».
- 10 **Nom de trait** : est un champ de 20 caractères utilisé pour identifier le nom du trait.
- 11 **Type de rue** : est un champ de 2 caractères utilisé pour :
  - a) l'identification de la rue lorsque le trait est une rue adressable à voie simple ou multiple (voir liste « B »);
  - b) pour subdiviser les types de traits (voir liste « A »).
- 12 **Direction du trait** : est un champ de 2 caractères justifié à droite qui désigne la direction du trait (voir liste « C »).
- 13 **Vide** : est un champ de 45 caractères pour usage interne seulement. « Ignorez ».

**Enregistrement détail**  
**Rues et autres traits physiques**

Champ	Long.	Position	Type	Description
1	4	1-4	N	Code de région métropolitaine
2	4	5-8	N	Code de municipalité
3	6	9-14	AN	Code de trait
4	3	15-17	N	Numéro de séquence
5	1	18-18	AN	Type de trait
6	1	19-19	AN	Sous-type de trait
7	2	20-21	N	Numéro de section
8	3	22-24	BIT	Espaces
9	2	25-26	AN	Caractère de vérification du point
10	4	27-30	N	Numéro du noeud
11	1	31-31	AN	Type de noeud
12	4	32-35	PD	Valeur MTU X du noeud
13	4	36-39	PD	Valeur MTU Y du noeud
14	5	40-44	AN	Numéro civique avant gauche
15	5	45-49	AN	Numéro civique avant droite
16	5	50-54	AN	Numéro civique après gauche
17	5	55-59	AN	Numéro civique après droite
18	4	60-63	PD	Valeur MTU X du point représentatif de gauche
19	4	64-67	PD	Valeur MTU Y du point représentatif de gauche
20	4	68-71	PD	Valeur MTU X du point représentatif de droite
21	4	72-75	PD	Valeur MTU Y du point représentatif de droite
22	4	76-79	AN	Code de municipalité de l'intersection
23	6	80-85	AN	Code de trait de l'intersection
24	3	86-88	AN	Numéro de séquence de l'intersection
25	5	89-93	AN	Nom de rue de l'intersection
26	2	94-95	AN	Type de rue de l'intersection

**NOTE : Une description de ce cliché d'article figure à la page suivante → → →**

## Description des champs

### Enregistrement détail - Rues et autres traits physiques

- 1 **Code de région métropolitaine** : est un code de 4 caractères qui désigne la province (2 caractères), et la région métropolitaine ou l'agglomération (2 caractères) dans laquelle se situe le trait (unique à l'intérieur d'un FRR). Ces codes ne correspondent pas aux codes normalisés des RMR.
- 2 **Code de municipalité** : est un champ de 4 caractères qui désigne la division de recensement (2 caractères) de la municipalité (2 caractères) à laquelle le trait appartient. Ces codes ne correspondent pas aux codes normalisés des SDR.
- 3 **Code de trait** : est un champ de 6 caractères attribué à chacun des traits correspondant à leur ordre alphanumérique. Ce code est justifié à droite et précédé d'espaces en blanc.
- 4 **Numéro de séquence** : est un champ de 3 caractères en ordre ascendant, qui désigne chaque enregistrement d'un trait.
- 5 **Type de trait** : est un champ d'un caractère qui désigne les différents types de traits. (voir liste « A »).
- 6 **Sous-type de trait** : est un champ d'un caractère utilisé pour catégoriser les types de traits. (voir liste « A »).
- 7 **Numéro de section** : est un champ de 2 caractères qui désigne la section où se trouve le noeud. Les FRR de grande taille sont subdivisés en sections pour faciliter la manipulation.
- 8 **Vide** : est un champ de 3 caractères pour usage interne seulement. « Ignorez »
- 9 **Caractère de vérification du point représentatif** : est un champ de 2 caractères pour usage interne seulement. « Ignorez ».
- 10 **Numéro de noeud** : est un numéro unique attribué à chaque noeud. Ce numéro est composé de 4 caractères et est unique à l'intérieur d'une section. Lorsque l'on joint le numéro de section à chaque numéro de noeud, ce dernier devient unique à l'intérieur du Fichier du réseau routier.
- 11 **Type de noeud** : est un champ d'un caractère qui désigne les différents types de noeuds. (voir liste « D »).
- 12 **Valeur MTU X du noeud** : est la valeur de la coordonnée MTU X du noeud.
- 13 **Valeur MTU Y du noeud** : est la valeur de la coordonnée MTU Y du noeud.
- 14 **Numéro civique avant gauche** : renferme le numéro civique se trouvant du côté gauche de la rue avant le noeud.
- 15 **Numéro civique avant droite** : renferme le numéro civique se trouvant du côté droit de la rue

avant le noeud.

- 16 **Numéro civique après gauche** : renferme le numéro civique se trouvant du côté gauche de la rue après le noeud.
- 17 **Numéro civique après droite** : renferme le numéro civique se trouvant du côté droit de la rue après le noeud.

**\*\*\* Pour les champs 18 à 21, le point représentatif est emmagasiné au dernier noeud (dernier enregistrement) formant le côté d'îlot. \*\*\***

- 18 **Valeur X du point représentatif de gauche** : est la valeur de la coordonnée X MTU pour le point représentatif du côté d'îlot de gauche.
- 19 **Valeur Y du point représentatif de gauche** : est la valeur de la coordonnée Y MTU pour le point représentatif du côté d'îlot de gauche.
- 20 **Valeur X du point représentatif de droite** : est la valeur de la coordonnée X MTU pour le point représentatif du côté d'îlot de droite.
- 21 **Valeur Y du point représentatif de droite** : est la valeur de la coordonnée Y MTU pour le point représentatif du côté d'îlot de droite.

**\*\*\* Les 5 prochains champs représentent une référence concernant un des traits intersectant à ce point. (Se reporter à la section « Règles et clarifications régissant certains items du FRR »). \*\*\***

- 22 **Code de municipalité de l'intersection** : est le code de municipalité du trait qui intersecte à ce noeud.
- 23 **Code de trait de l'intersection** : est le code de trait du trait qui intersecte à ce noeud.
- 24 **Numéro de séquence de l'intersection** : est la séquence où le noeud apparaît sur le trait qui intersecte.
- 25 **Nom de trait de l'intersection** : se compose des cinq premiers caractères du nom de trait qui intersecte.
- 26 **Type de rue de l'intersection** : est le type de rue du trait qui intersecte.

**Enregistrement détail**  
**Traits « aire désigné »**

Champ	Long.	Position	Type	Description
1	4	1-4	N	Code de région métropolitaine
2	4	5-8	N	Code de municipalité
3	6	9-14	AN	Code de trait
4	3	15-17	N	Numéro de séquence
5	4	18-18	AN	Type de trait « P »
6	1	19-19	AN	Sous-type de trait « P »
7	2	20-21	N	Numéro de section
8	3	22-24	BIT	Vide
9	2	25-26	AN	Caractère de vérification du
		point		représentatif
10	4	27-30	N	Numéro de noeud
11	1	31-31	AN	Type de noeud
12	4	32-35	PD	Valeur X du noeud
13	4	36-39	PD	Valeur Y du noeud
14	56	40-95	AN	Vide

\*\*\* La description des champs de 1 à 13 est identique à « Enregistrement détail - Rues et autres traits physiques », à l'exception des champs 14 à 26 qui sont des champs vides. Les champs « types de traits » et « sous-types de traits » comportent toujours un « P ». \*\*\*

**Enregistrement détail**  
**Traits « alias »**

<b>Champ</b>	<b>Long.</b>	<b>Position</b>	<b>Type</b>	<b>Description</b>
1	4	1-4	N	Code de région métropolitaine
2	4	5-8	N	Code de la municipalité
3	6	9-14	AN	Code de trait
4	3	15-17	N	Numéro de séquence
5	1	18-18	AN	Type de trait « D »
6	1	19-19	AN	Sous-type de trait « A »
7	2	20-21	N	Numéro de section « 00 »
8	3	22-24	BIT	Vide
9	2	25-26	AN	Caractère de vérification du
		point		représentatif
10	10	27-36	AN	Nom original du trait
11	2	37-38	AN	Type original de rue
12	2	39-40	AN	Direction originale
13	5	41-45	AN	Vide
14	8	46-53	N	Code original de municipalité
15	6	54-59	AN	Code original du trait
16	3	60-62	N	Numéro original de séquence
		« 000 »		
17	5	63-67	AN	Nom original
18	2	68-69	AN	Type original de rue
19	26	70-95	AN	Vide

**NOTE : Une description de ce cliché d'article figure à la page suivante → → →**

## Description des champs

### Enregistrement détail - Trait « alias »

- 1 **Code de région métropolitaine** : est un code de 4 caractères qui désigne la province (2 caractères), la région métropolitaine ou l'agglomération (2 caractères) à laquelle la région appartient (unique à l'intérieur d'un FRR). Ces codes ne correspondent pas aux codes normalisés des RMR.
- 2 **Code de municipalité** : est un champ de 4 caractères qui désigne la division de recensement (2 caractères) et la municipalité (2 caractères) à laquelle le trait appartient. Ces codes ne correspondent pas aux codes normalisés des SDR.
- 3 **Code de trait** : est un champ de 6 caractères attribué à chacun des traits correspondant à leur ordre alphanumérique. Ce code est justifié à droite et précédé d'espaces en blanc.
- 4 **Numéro de séquence** : est toujours à « 000 ».
- 5 **Type de trait** : est toujours à « D ».
- 6 **Sous-type de trait** : est toujours à « A ».
- 7 **Numéro de section** : est toujours à « 00 ».
- 8 **Vide** : est un champ de 3 caractères pour usage interne seulement. « Ignorez ».
- 9 **Caractère de vérification du point représentatif** : est un champ de 2 caractères pour usage interne seulement. « Ignorez ».
- 10 **Nom original** : est un champ de 10 caractères utilisé pour désigner le vrai nom du trait.
- 11 **Type original de rue** : est un champ de 2 caractères (voir liste « A ») désignant le vrai type de rue.
- 12 **Direction originale** : est un champ de 2 caractères justifié à droite (voir liste « C ») désignant la vraie direction du trait.
- 13 **Vide** : est un champ de 5 caractères pour usage interne seulement. « Ignorez ».
- 14 **Code original de municipalité** : est un champ de 8 caractères qui désigne le code de municipalité du trait original.
- 15 **Code original de trait** : est un champ de 6 caractères qui désigne le code de trait du trait original.
- 16 **Numéro de séquence original** : est toujours à « 000 ».
- 17 **Nom original** : est un champ de 5 caractères désignant le vrai nom.
- 18 **Type de rue original** : est un champ de 2 caractères désignant le type de rue du trait original.
- 19 **Vide** : Pour usage interne seulement. « Ignorez ».

#### 4.4 Clichés d'article - Format ASCII

##### Enregistrement : entête du fichier

Champ	Long.	Position	Type	Description
1	4	1-4	N	Code de région métropolitaine
2	4	5-8	AN	Espaces
3	6	9-14	AN	Vide
4	3	15-17	N	Numéro de Séquence « 000 »
5	4	18-21	AN	Espaces
6	2	22-23	N	Nombre de sections
7	6	24-29	AN	Date de création
8	6	30-35	AN	Date de la dernière mise à jour
9	3	36-38	N	Zone MTU
10	20	39-58	AN	Nom du FRR
11	1	59-59	AN	Champ de vérification
12	6	60-65	AN	Minimum X
13	6	66-71	AN	Maximum X
14	7	72-78	AN	Minimum Y
15	7	79-85	AN	Maximum Y
16	2	86-87	AN	Recul du point représentatif
17	7	88-95	AN	Vide
18	1	95-95	AN	Zéro « 0 »
19	15	96-110	AN	Vide

**NOTE : Une description de ce cliché d'article figure à la page suivante → → →**

## Description des champs

### Enregistrement - entête de fichier

- 1 **Code de région métropolitaine** : code à 4 caractères désignant la province (2 caractères), la région métropolitaine ou l'agglomération (2 caractères) à laquelle la région appartient (unique à l'intérieur d'un FRR). Ces codes ne correspondent pas aux codes normalisés des RMR.
  - 2 **Espaces** : champ à 4 caractères qui ne renferme que des espaces.
  - 3 **Vide**.
  - 4 **Numéro de séquence** : champ de 3 caractères qui renferme des zéros.
  - 5 **Espaces** : champ de 4 caractères qui ne renferme que des espaces.
  - 6 **Nombre de sections** : champ de 2 caractères composé d'un chiffre représentant le nombre de sections dans le FRR.
  - 7 **Date de création** : champ de 6 caractères désignant la date de création du fichier (optionnel) (AAMMJJ).
  - 8 **Date de la dernière mise à jour** : champ de 6 caractères désignant la date de la dernière mise à jour (AAMMJJ).
  - 9 **Zone MTU** : champ de 3 caractères désignant la valeur de la zone MTU dans laquelle le FRR est localisé.
  - 10 **Nom du FRR** : champ de 20 caractères désignant le nom attribué au FRR.
  - 11 **Champ de vérification** : champ d'un caractère pour usage interne seulement. « Ignorez ».
- \*\*\* NOTE : Les champs 12 à 15 ont trait aux valeurs des coordonnées UTM « minimum » et « maximum » que l'on retrouve dans l'ensemble du FRR. \*\*\*
- 12 **Minimum X** : champ de 6 caractères désignant la coordonnée X minimale retrouvée dans le FRR.
  - 13 **Maximum X** : champ de 6 caractères désignant la coordonnée X maximale retrouvée dans le FRR.
  - 14 **Minimum Y** : champ de 7 caractères désignant la coordonnée Y minimale retrouvée dans le FRR.
  - 15 **Maximum Y** : champ de 7 caractères désignant la coordonnée Y maximale retrouvée dans le FRR.
  - 16 **Recul du point représentatif** : champ de 2 caractères désignant le nombre de mètres de recul du point représentatif de la rue.
  - 17 **Vide**
  - 18 **Zéro**
  - 19 **Vide**

## **Enregistrement : municipalité**

<b>Champ</b>	<b>Long.</b>	<b>Position</b>	<b>Type</b>	<b>Description</b>
1	4	1-4	N	Code de région métropolitaine
2	4	5-8	N	Code de municipalité
3	6	9-14	AN	Vide
4	3	15-17	N	Numéro de séquence
5	2	18-19	AN	Espaces
6	2	20-21	N	Numéro de section
7	20	22-41	AN	Nom de la municipalité
8	44	42-85	AN	Vide
9	2	86-87	N	Recul de point représentatif
10	7	88-94	AN	Vide
11	1	95-95	AN	Zéro « 0 »
12	15	96-110	AN	Vide

**NOTE : Une description de ce cliché d'article figure à la page suivante → → →**

## Description des champs

### Enregistrement de municipalité

- 1 **Code de région métropolitaine** : est un code de 4 caractères désignant la province (2 caractères), la région métropolitaine ou l'agglomération (2 caractères) à laquelle la région appartient (unique à l'intérieur d'un FRR). Ces codes ne correspondent pas aux codes normalisés des RMR.
- 2 **Code de municipalité** : est un code de 4 caractères désignant la division de recensement (2 caractères) et la municipalité (2 caractères) qui figurent dans le FRR. Ces codes ne correspondent pas aux codes normalisés des SDR.
- 3 **Espaces** : est un champ de 6 caractères qui ne renferme que des espaces.
- 4 **Numéro de séquence** : est un champ de 3 caractères désignant la séquence de l'enregistrement.
- 5 **Espaces** : est un champ de 2 caractères qui renferme des espaces.
- 6 **Numéro de section** : est un champ de 2 caractères qui renferme des zéros « 00 ».
- 7 **Nom de la municipalité** : est un champ de 20 caractères utilisé pour repérer le(s) nom(s) de la (les) municipalité (s) figurant dans le FRR. (Le nom sera tronqué s'il dépasse plus de 20 caractères).
- 8 **Vide** : est un champ de 44 caractères pour usage interne seulement. « Ignorez ».
- 9 **Recul du point représentatif** : est un champ de 2 caractères représentant le nombre de mètres de recul du point représentatif de la rue.
- 10 **Vide** : est un champ de 7 caractères pour usage interne seulement. « Ignorez ».
- 11 **Zéro**
- 12 **Vide**

## **Enregistrement : entête**

<b>Champ</b>	<b>Long.</b>	<b>Position</b>	<b>Type</b>	<b>Description</b>
1	4	1-4	N	Code de la région métropolitaine
2	4	5-8	N	Code de la municipalité
3	6	9-14	AN	Code de trait
4	3	15-17	N	Numéro de séquence « 000 »
5	1	18-18	AN	Type de trait
6	1	19-19	AN	Sous-type de trait
7	2	20-21	N	Numéro de section « 00 »
8	3	22-24	AN	Vide
9	2	25-26	AN	Caractère de vérification du point
10	20	27-46 représentatif	AN	Nom du trait
11	2	47-48	AN	Type de rue
12	2	49-50	AN	Direction du trait
13	60	51-110	AN	Vide

**NOTE : Une description de ce cliché d'article figure à la page suivante → → →**

## Description des champs

### Enregistrement : entête

- 1 **Code de région métropolitaine** : est un code de 4 caractères désignant la province (2 caractères) et la région métropolitaine ou l'agglomération (2 caractères) dans laquelle se situe le trait (unique à l'intérieur d'un FRR). Ces codes ne correspondent pas aux codes normalisés des RMR.
- 2 **Code de municipalité** : est un champ de 4 caractères désignant la division de recensement (2 caractères) et la municipalité (2 caractères) à laquelle le trait appartient. Ces codes ne correspondent pas aux codes normalisés des SDR.
- 3 **Code de trait** : est un champ de 6 caractères attribué à chacun des traits correspondant à leur ordre alphanumérique. Ce code est justifié à droite et est précédé d'espaces en blanc.
- 4 **Numéro de séquence** : est toujours fixé à « 000 ».
- 5 **Type de trait** : est un champ d'un caractère désignant les différents types de traits. (voir liste « A »).
- 6 **Sous-type de trait** : est un champ d'un caractère utilisé pour catégoriser les types de traits. (voir liste « A »).
- 7 **Numéro de section** : est toujours fixé à « 00 ».
- 8 **Vide** : est un champ de 3 caractères pour usage interne seulement. « Ignorez ».
- 9 **Caractère de vérification du point représentatif** : est un champ de 2 caractères pour usage interne seulement. « Ignorez ».
- 10 **Nom de trait** : est un champ de 20 caractères utilisé pour identifier le nom du trait.
- 11 **Type de rue** : est un champ de 2 caractères utilisé pour :
  - a) l'identification de la rue lorsque le trait est une rue adressable à voie simple ou multiple (voir liste « B »);
  - b) pour subdiviser les types de traits (voir liste « A »).
- 12 **Direction du trait** : est un champ de 2 caractères justifié à droite qui désigne la direction du trait (voir liste « C »).
- 13 **Vide** : Pour usage interne seulement. « Ignorez ».

**Enregistrement détail**  
**Rues et autres traits physiques**

Champ	Long.	Position	Type	Description
1	4	1-4	N	Code de région métropolitaine
2	4	5-8	N	Code de municipalité
3	6	9-14	AN	Code de trait
4	3	15-17	N	Numéro de séquence
5	1	18-18	AN	Type de trait
6	1	19-19	AN	Sous-type de trait
7	2	20-21	N	Numéro de section
8	3	22-24	AN	Espaces
9	2	25-26	AN	Caractère de vérification du point
10	4	27-30	N	Numéro du noeud
11	1	31-31	AN	Type de noeud
12	6	32-37	N	Valeur MTU X du noeud
13	7	38-44	N	Valeur MTU Y du noeud
14	5	45-49	AN	Numéro civique avant gauche
15	5	50-54	AN	Numéro civique avant droite
16	5	55-59	AN	Numéro civique après gauche
17	5	60-64	AN	Numéro civique après droite
18	6	65-70	N	Valeur MTU X du point représentatif de gauche
19	7	71-77	N	Valeur MTU Y du point représentatif de gauche
20	6	78-83	N	Valeur MTU X du point représentatif de droite
21	7	84-90	N	Valeur MTU Y du point représentatif de droite
22	4	91-94	AN	Code de municipalité de l'intersection
23	6	95-100	AN	Code de trait de l'intersection
24	3	101-103	AN	Numéro de séquence de l'intersection
25	5	104-108	AN	Nom de rue de l'intersection
26	2	109-110	AN	Type de rue de l'intersection

**NOTE : Une description de ce cliché d'article figure à la page suivante → → →**

## Description des champs

### Enregistrement détail - Rues et autres traits physiques

- 1 **Code de région métropolitaine** : est un code de 4 caractères qui désigne la province (2 caractères), et la région métropolitaine ou l'agglomération (2 caractères) dans laquelle se situe le trait (unique à l'intérieur d'un FRR). Ces codes ne correspondent pas aux codes normalisés des RMR.
- 2 **Code de municipalité** : est un champ de 4 caractères qui désigne la division de recensement (2 caractères) et la municipalité (2 caractères) à laquelle le trait appartient. Ces codes ne correspondent pas aux codes normalisés des SDR.
- 3 **Code de trait** : est un champ de 6 caractères attribué à chacun des traits correspondant à leur ordre alphanumérique. Ce code est justifié à droite et est précédé d'espaces en blanc.
- 4 **Numéro de séquence** : est un champ de 3 caractères en ordre ascendant, qui désigne chaque enregistrement d'un trait.
- 5 **Type de trait** : est un champ d'un caractère qui désigne les différents types de traits. (voir liste « A »).
- 6 **Sous-type de trait** : est un champ d'un caractère utilisé pour catégoriser les types de traits. (voir liste « A »).
- 7 **Numéro de section** : est un champ de 2 caractères qui désigne la section où se trouve le noeud. Les FRR de grande taille sont subdivisés en sections pour faciliter la manipulation.
- 8 **Vide** : est un champ de 3 caractères pour usage interne seulement. « Ignorez »
- 9 **Caractère de vérification du point représentatif** : est un champ de 2 caractères pour usage interne seulement. « Ignorez ».
- 10 **Numéro de noeud** : est un numéro unique attribué à chaque noeud. Ce numéro est composé de 4 caractères et est unique à l'intérieur d'une section. Lorsque l'on joint le numéro de section à chaque numéro de noeud, ce dernier devient unique à l'intérieur du Fichier du réseau routier.
- 11 **Type de noeud** : est un champ d'un caractère qui désigne les différents types de noeuds. (voir liste « D »).
- 12 **Valeur MTU X du noeud** : est la valeur de la coordonnée MTU X du noeud.
- 13 **Valeur MTU Y du noeud** : est la valeur de la coordonnée MTU Y du noeud.
- 14 **Numéro civique avant gauche** : renferme le numéro civique se trouvant du côté gauche de la rue avant le noeud.
- 15 **Numéro civique avant droite** : renferme le numéro civique se trouvant du côté droit de la rue

avant le noeud.

- 16 **Numéro civique après gauche** : renferme le numéro civique se trouvant du côté gauche de la rue après le noeud.
- 17 **Numéro civique après droite** : renferme le numéro civique se trouvant du côté droit de la rue après le noeud.

**\*\*\* Pour les champs 18 à 21, le point représentatif est emmagasiné au dernier noeud (dernier enregistrement) formant le côté d'îlot. \*\*\***

- 18 **Valeur X du point représentatif de gauche** : est la valeur de la coordonnée X MTU pour le point représentatif du côté d'îlot de gauche.
- 19 **Valeur Y du point représentatif de gauche** : est la valeur de la coordonnée Y MTU pour le point représentatif du côté d'îlot de gauche.
- 20 **Valeur X du point représentatif de droite** : est la valeur de la coordonnée X MTU pour le point représentatif du côté d'îlot de droite.
- 21 **Valeur Y du point représentatif de droite** : est la valeur de la coordonnée Y MTU pour le point représentatif du côté d'îlot de droite.

**\*\*\* Les 5 prochains champs représentent une référence concernant un des traits intersectant à ce point. (Se reporter à la section « Règles et clarifications régissant certains items du FRR »). \*\*\***

- 22 **Code de municipalité de l'intersection** : est le code de municipalité du trait qui intersecte à ce noeud.
- 23 **Code de trait de l'intersection** : est le code de trait du trait qui intersecte à ce noeud.
- 24 **Numéro de séquence de l'intersection** : est la séquence où le noeud apparaît sur le trait qui intersecte.
- 25 **Nom de trait de l'intersection** : se compose des cinq premiers caractères du nom de trait qui intersecte.
- 26 **Type de rue de l'intersection** : est le type de rue du trait qui intersecte.

**Enregistrement détail**  
**Traits « aire désigné »**

Champ	Long.	Position	Type	Description
1	4	1-4	N	Code de région métropolitaine
2	4	5-8	N	Code de municipalité
3	6	9-14	AN	Code de trait
4	3	15-17	N	Numéro de séquence
5	1	18-18	AN	Type de trait « P »
6	1	19-19	AN	Sous-type de trait « P »
7	2	20-21	N	Numéro de section
8	3	22-24	AN	Vide
9	2	25-26	AN	Caractère de vérification du point
10	4	27-30 représentatif	N	Numéro de noeud
11	1	31-31	AN	Type de noeud
12	6	32-37	N	Valeur X du noeud
13	7	38-44	N	Valeur Y du noeud
14	66	45-110	AN	Vide

\*\*\* La description des champs de 1 à 13 est identique à « Enregistrement détail - Rues et autres traits physiques », à l'exception des champs 14 à 26 qui sont des champs vides. Les champs « types de traits » et « sous-types de traits » comportent toujours un « P ». \*\*\*

**Enregistrement Détail**  
**Traits « alias »**

Champ	Long.	Position	Type	Description
1	4	1-4	N	Code de région métropolitaine
2	4	5-8	N	Code de la municipalité
3	6	9-14	AN	Code de trait
4	3	15-17	N	Numéro de séquence
5	1	18-18	AN	Type de trait « D »
6	1	19-19	AN	Sous-type de trait « A »
7	2	20-21	N	Numéro de section « 00 »
8	3	22-24	BIT	Vide
9	2	25-26	AN	Caractère de vérification du point
10	10	27-36	AN	Nom original du trait
11	2	37-38	AN	Type original de rue
12	2	39-40	AN	Direction originale
13	5	41-45	AN	Vide
14	8	46-53	N	Code original de municipalité
15	6	54-59	AN	Code original du trait
16	3	60-62	N	Numéro original de séquence « 000 »
17	5	63-67	AN	Nom original
18	2	68-69	AN	Type original de rue
19	41	70-110	AN	Vide

**NOTE : Une description de ce cliché d'article figure à la page suivante → → →**

## Description des champs

### Enregistrement détail - Trait « alias »

- 1 **Code de région métropolitaine** : est un code de 4 caractères qui désigne la province (2 caractères), la région métropolitaine ou l'agglomération (2 caractères) à laquelle la région appartient (unique à l'intérieur d'un FRR). Ces codes ne correspondent pas aux codes normalisés des RMR.
- 2 **Code de municipalité** : est un champ de 4 caractères qui désigne la division du recensement (2 caractères) et la municipalité (2 caractères) à laquelle le trait appartient. Ces codes ne correspondent pas aux codes normalisés des SDR.
- 3 **Code de trait** : est un champ de 6 caractères attribué à chacun des traits correspondant à leur ordre alphanumérique. Ce code est justifié à droite et est précédé d'espaces en blanc.
- 4 **Numéro de séquence** : est toujours à « 000 ».
- 5 **Type de trait** : est toujours à « D ».
- 6 **Sous-type de trait** : est toujours à « A ».
- 7 **Numéro de section** : est toujours à « 00 ».
- 8 **Vide** : est un champ de 3 caractères pour usage interne seulement. « Ignorez ».
- 9 **Caractère de vérification du point représentatif** : est un champ de 2 caractères pour usage interne seulement. « Ignorez ».
- 10 **Nom original** : est un champ de 10 caractères utilisé pour désigner le vrai nom du trait.
- 11 **Type original de rue** : est un champ de 2 caractères (voir liste « A ») désignant le vrai type de rue.
- 12 **Direction originale** : est un champ de 2 caractères justifié à droite (voir liste « C ») désignant la vraie direction du trait.
- 13 **Vide** : est un champ de 5 caractères pour usage interne seulement. « Ignorez ».
- 14 **Code original de municipalité** : est un champ de 8 caractères qui désigne le code de municipalité du trait original.
- 15 **Code original de trait** : est un champ de 6 caractères qui désigne le code de trait du trait original.
- 16 **Numéro de séquence original** : est toujours à « 000 ».
- 17 **Nom original** : est un champ de 5 caractères désignant le vrai nom.
- 18 **Type de rue original** : est un champ de 2 caractères désignant le type de rue du trait original.
- 19 **Vide** : Pour usage interne seulement. « Ignorez ».

## LISTE A : CLASSIFICATION DES TRAITS

Tous les traits définis dans un FRR sont classés à l'aide d'une combinaison de trois types, notamment, le type de trait, le type de sous-trait et le type de rue. La liste ci-après montre toutes les combinaisons possibles avec l'interprétation s'y rattachant :

### Catégorie - Rues, chemins de fer et autres traits<sup>1</sup>

Type	Sous-type	Rue Type	Interprétation
b	b	Voir liste « B »	Rue simple avec numéros civiques et voie d'accès publique
E	b	Voir liste « B »	Rue multiple avec numéros civiques et voie d'accès publique
H	N	SI	Autoroute simple
H	N	MU	Autoroute multiple
H	N	PR	Autoroute proposée
H	N	UC	Autoroute en construction
H	N	bb	Autre autoroute
B	N	SI	Pont ou tunnel - autoroute simple ou rue multiple avec numéros civiques
B	N	MU	Pont ou tunnel - Autoroute multiple
B	N	MN	Pont ou tunnel - rue simple avec numéros civiques
B	N	bb	Autre pont ou tunnel

<sup>1</sup> Les caractères « b » et « bb » désignent que ce champ est vide.

## LISTE A : CLASSIFICATION DES TRAITS - SUITE

### Catégorie - Rues, chemins de fer et autres traits - suite

Type	Sous-type	Rue Type	Interprétation
R	N	bb	Autres traits associées aux chemins de fer
R	N	SI	Chemin de fer à voie simple
R	N	MU	Chemin de fer à voie multiple
R	N	SG	Cour de tri et voie secondaire de chemin de fer
F	N	RA	Voie d'accès
F	N	TR	Piste
F	N	WA	Voie de piéton
F	N	EX	Extension de trait
F	N	bb	Autres traits associés aux rues

## LISTE A : CLASSIFICATION DES TRAITS - SUITE

### Catégorie - Hydrographie et autres traits

Type	Sous-type	Type	Interprétation
W	N	CR	Ruisseau - défini en utilisant le milieu
W	N	AQ	Aqueduc
W	N	CA	Canal
W	N	RI	Rivière
W	N	bb	Autres traits hydrographiques définis en utilisant le milieu
S	N	CR	Ruisseau - défini en utilisant le milieu
S	N	AQ	Aqueduc
S	N	CA	Canal
S	N	RI	Rivière
S	N	LA	Lac
S	N	PO	Étang
S	N	RE	Réservoir
S	N	OC	Océan
S	N	bb	Autres traits définis en utilisant les rivages
I	N	FA	Chutes
I	N	DA	Barrage
I	N	bb	Autres traits associés

## LISTE A : CLASSIFICATION DES TRAITS - SUITE

### Catégorie - Limites et autres traits

Type	Sous-type	Type	Interprétation
M	B	MU	Limites municipales
M	B	PR	Limites provinciales
M	B	NA	Limites nationales
M	B	FE	Limites de circonscription électorale fédérale
M	B	bb	Autres limites politiques
C	B	EA	Limites de secteur de dénombrement
C	B	bb	Autres limites géographiques
G	B	PA	Limites de parc
G	B	GO	Limites de terrain de golf
G	B	AI	Limites d'aéroport
G	B	HO	Limites d'hôpital
G	B	bb	Limites de propriété en général
G	B	SH	Limites de centre d'achat
G	B	SC	Limites d'école
G	B	CO	Limites de collège
G	B	UN	Limites d'université
G	B	JA	Limites de pénitencier
G	B	CH	Limites d'église
G	B	GT	Limites de terrain gouvernemental
U	B	bb	Autres limites urbaines-rurales

## LISTE A : CLASSIFICATION DES TRAITS - SUITE

### Catégorie de traits généraux

Type	Sous-type	Type	Interprétation
P	P	PA	Parc
P	P	GO	Terrain de golf
P	P	HO	Hôpital
P	P	AI	Aéroport
P	P	SH	Centre d'achat
P	P	SC	École
P	P	CO	Collège
P	P	UN	Université
P	P	JA	Pénitencier
P	P	CH	Église
P	P	GT	Édifice gouvernemental
P	P	bb	Autres traits « aire désigné »
O	N	FA	Falaise
O	N	DI	Fossé
O	N	bb	Autres traits topographiques
Z	N	HY	Ligne d'hydro (majeure)
Z	N	TE	Ligne de téléphone (majeure)
Z	N	FE	Clôture
Z	N	PI	Pipeline
Z	N	bb	Autres traits
D	A	bb	Traits alias

## LISTE B : LISTE DES TYPES DE RUES

**Type  
de rue**      **Interprétation**

---

bb	Pas de type/No type
AL	Allée/Alley
AU	Autoroute
AV	Avenue
BA	Bay
BP	By Pass
BV	Boulevard
CA	Carré
CH	Chemin
CL	Circle/Cercle
CN	Concession
CO	Côte
CR	Croissant/Crescent
CS	Close
CT	Court
DR	Drive
GA	Garden
GR	Green
GT	Gate
GV	Grove

## LISTE B : LISTE DES TYPES DE RUES - SUITE

Type de rue	Interprétation
----------------	----------------

---

HL	Hill
HT	Heights
HY	Highway
JA	Jardin
LI	Line
LK	Link
LN	Lane
ME	Mews
MO	Montée
PL	Place
PM	Promenade
PR	Park
PU	Plateau
PY	Parkway
RD	Road
RG	Rang
RI	Rise
RL	Ruelle
RO	Route
RU	Rue

## LISTE B : LISTE DES TYPES DE RUES - SUITE

Type de rue	Interprétation
----------------	----------------

---

RW	Row
SQ	Square
ST	Street
TL	Trail
TR	Terrasse/Terrace
VW	View
WK	Walk
WY	Way

## LISTE C : DIRECTION DE TRAIT

La direction des traits ne doit pas être considérée comme la direction géographique du trait, mais la direction utilisée à l'intérieur de l'identification du trait.

---

N	NORD/NORTH
S	SUD/SOUTH
E	EST/EAST
W	WEST
O	OUEST
NE	NORD-EST/NORTH-EAST
NW	NORTH-WEST
NO	NORD-OUEST
SE	SUD-EST/SOUTH-EAST
SW	SOUTH-WEST
SO	SUD-OUEST

## LISTE D : TYPE DE NOEUD

Le type de noeud désigne les différents types de noeuds figurant dans un trait du FRR :

---

- B Noeud de début d'un trait ou d'un segment
- E Noeud de fin d'un trait ou d'un segment
- P Trait « aire désigné »
- b Autres noeuds

## 4.5 Règles et clarifications régissant certains items du FRR

La section suivante énumère les règles et les clarifications régissant certains items des FRR. Ces particularités peuvent être importantes pour l'utilisateur, en diminuant les possibilités de mauvaise interprétation.

### 1 - Code de région métropolitaine :

Le code de région métropolitaine est unique à l'intérieur d'un FRR.

### 2 - Numéro de séquence :

Pour un enregistrement « détail », le numéro de séquence sera plus grand que « 000 », et celui-ci sera en ordre numérique ascendant à l'intérieur de chaque trait, commençant par le noeud de début « B » et se terminant avec le noeud « E ». Pour un enregistrement de municipalité, le numéro de séquence doit être plus grand que « 000 » et en ordre numérique ascendant, tout en correspondant avec les enregistrements de municipalité.

### 3 - Identification unique du noeud :

Lorsque le numéro de section est associé au numéro de noeud, cela permet l'identification unique du noeud à l'intérieur du FRR.

### 4 - Type de noeud (voir liste « D »)

Il existe un noeud de type « B » par trait désignant le début et un autre de type « E » désignant la fin. Toutefois, dans certains cas, il y a plus d'un noeud de type « B » et de type « E ». Pour des besoins opérationnels, tous les traits circulaires comme les lacs comporteront 2 noeuds de type « B » et deux de type « E »; les traits qui sont physiquement interrompus seront définis avec des noeuds multiples de type « B » et de type « E »; pour des fins de programmation en ce qui a trait à la vérification de la validité des numéros civiques, toute rue ayant des numéros pairs et impairs changeant de côté de rue à une intersection seront divisées en plusieurs segments de type « B » et de type « E ».

Pour les traits adressables, la direction des noeuds « B » et « E » suit l'ordre ascendant des numéros civiques. Si les numéros civiques sont inconnus, la direction des noeuds « B » et « E » suivra l'orientation des rues adjacentes; la direction sera arbitrairement déterminée comme sud/nord et est/ouest.

Pour les traits non-adressables, la direction des noeuds « B » et « E » est sud/nord et est/ouest. Cependant, les voies d'accès suivent la direction de la circulation, et les traits de type circulaire suivent le sens des aiguilles d'une horloge.

La direction des noeuds de type « B » et de type « E » est choisie de manière à ce que l'eau se situe du côté droit du littoral, soit du « B » au « E ».

## 4.5 Règles et clarifications régissant certains items du FRR - suite

### 5 - Coordonnées XY du noeud

Lorsque deux traits ont moins de 20 mètres entre eux, l'un d'eux est ajusté afin d'améliorer l'esthétique de la carte. Les traits se trouvant trop près d'une limite de SRR sont aussi ajustés pour s'assurer que les valeurs « xy » des points représentatifs se situent dans la bonne limite de la SDR.

### 6 - Numéros civiques

Les numéros civiques figurent à droite et à gauche des traits adressables, avant et après les noeuds définissant un trait. Les numéros civiques sont à blanc avant le noeud du début et après celui de la fin (de chaque côté). Les numéros civiques se composent soit d'un numéro entier ou du symbole « \_\_\_\_\_ » (numéro civique inconnu) après le noeud du début et avant le noeud de la fin (de chaque côté). Le numéro civique se compose soit d'un chiffre ou du symbole « \_\_\_\_\_ » (numéro civique inconnu) après le noeud de début du trait et avant le noeud de fin du trait (de chaque côté). Le numéro civique se compose soit d'un chiffre ou du symbole « \_\_\_\_\_ » avant et après un noeud représentant une intersection (du côté de l'intersection seulement). Le numéro civique est à blanc avant et après les noeuds ne représentant pas une intersection.

Pour les traits adressables longeant une limite de SDR, les numéros civiques figurent seulement du côté du trait à l'intérieur de la SDR.

Tous les numéros civiques doivent soit être pairs ou impairs d'un même côté du trait et à l'intérieur d'un « B » et d'un « E ».

### 7- Nom de trait

Le champ « Nom de trait. » est alphanumérique; le premier caractère doit être soit une lettre de A à Z ou un chiffre de 0 à 9. Les autres caractères peuvent être une combinaison des lettres de A à Z, des chiffres de 0 à 9, et des caractères spéciaux ( ' . , - ) ou d'un blanc. Le nom utilisé dans ce champ est le nom officiel fourni par les personnes-ressources locales.

Lorsque le nom dépasse 20 caractères (longueur maximale du champ), il sera tronqué à partir de la fin. Si le résultat final est incompréhensible, une abréviation pourra être utilisée.

## 4.5 Règles et clarifications régissant certains du FRR - suite

Voici une description de quelques règles régissant la codification du nom de trait :

- Les noms de trait précédés d'un préfixe tel que « **Des, de, le, la, les, 1', d', de 1', du, de la, the** », seront codés à la fin du nom avec une virgule et un blanc les séparant. Par exemple, « de l'école » sera codé : ÉCOLE, DE L';
  - Les préfixes « Saint » et « Sainte » seront codés comme ST, STE. Toutes les rues numériques seront codés à partir d'un code numérique, c'est-à-dire sans les suffixes tels que « IEME », « ER », etc;
  - Si l'espace le permet, les traits non adressables auront un qualificatif de trait dans le champ « nom » (par exemple, « LIMITE DE HULL », LAC BEAUCHAMP);
  - Pour les subdivisions de recensement des provinces autres que le Québec, le qualificatif figurera après le nom (p. ex : « OTTAWA LIMIT », « DOW'S LAKE »);
  - Pour les noms de trait désignant une direction telle que « Sherbrooke est », la direction ne sera pas codée dans le nom, mais dans le champ « DIRECTION »;
  - Une attention particulière devra être portée aux noms de rue qui désignent une « Montée » et une « Côte », car ils peuvent faire partie du nom ou du type de rue;
  - Les traits n'ayant aucune identification seront codés comme suit :
    - a) Pour les rues : « ZXXX »
      - où XXX est un chiffre de 3 caractères attribué arbitrairement; par exemple, « Z001 » pour une rue non identifiée;
    - b) Pour les autres traits : « Qualificatif XXX »
      - où « Qualificatif » est le type de trait tel que « lac » et « rivière »;
      - où XXX est un chiffre de 3 caractères attribué arbitrairement; par exemple, « LAC 001 » pour un lac non identifié.
  - Les rues privées sont codés avec « PRIV. » dans toutes les subdivisions (SDR). Les rues en construction sont codés pour les SDR de la province de Québec avec « E.C. » (en construction), et dans les autres SDR avec « U.C. » (under construction);
  - Les rues proposées des SDR au Québec sont codés avec « PROJ » (projetées), et pour les autres SDR avec « PROP » (proposed);
- Les cours de chemin de fer sont codés « nom de chemin de fer » (YARD XXX), où XXX est un chiffre attribué arbitrairement (p.ex., CNR YARD 001).

## 4.5 Règles et clarifications régissant certains items du FRR - suite

### 8 - Point représentatif

C'est un point utilisé comme référence spatiale pour un côté d'îlot. Le point représentatif est une coordonnée utilisant la projection **Mercator Transverse Universelle (MTU)**, qui est calculée de la façon suivante :

- a) La distance entre chaque noeud formant le côté d'îlot est totalisée;
- b) Cette distance totale est divisée par 2;
- c) La distance obtenue (distance centrale) est mesurée en partant du point de la fin, en reculant sur les arcs (segment entre deux noeuds), jusqu'à ce que la distance centrale soit retrouvée;
- d) Le point représentatif sera situé perpendiculairement à une distance de 22 mètres du centre de l'arc. Une coordonnée XY MTU sera calculée pour le point représentatif.

### 9 - Intersection

Ce champ est automatiquement généré par le système, à la fin de chaque phase de création et de mise à jour de chaque FRR. C'est l'identification d'un trait croisant le trait en question du noeud concerné. Le système permet la présence d'une seule intersection, même s'il peut en exister plus d'une.

#### L'intersection est générée comme suit :

- a) Le fichier est en ordre de numéro de section et de noeud, et par la suite, en ordre de code de trait et de numéro de séquence.

Numéro de section	Code de trait	Numéro de séquence	Nom de trait
012380	00068 028	Albert, RU	
012380	00174 003		Ste-Marie, AV
012380	00196 014	Rivière Charles	
012380	00024 010	Georges, RU	

- b) Le système poursuit avec une procédure d'enchaînement dans laquelle le premier trait est enchaîné au second trait, le second au troisième et ainsi de suite. Le dernier trait du groupe ayant le même numéro de section et de noeud sera enchaîné au premier trait pour ainsi compléter la procédure pour ce noeud;

- c) La procédure est répétée pour l'ensemble du fichier;

**NOTE : Les traits « alias » et « aire désignée » sont ignorés dans cette procédure.**

---

## 5 - DICTIONNAIRE DU FRR

---

Le Dictionnaire du FRR vise à fournir de l'information sur les enregistrements et les traits que l'on retrouve dans les divers clichés d'articles qui accompagnent ce produit.

### **Aéroport**

Voie d'atterrissage pour un avion, habituellement ayant plus d'une voie, avec services pour passagers et colis pour l'entretien des avions.

### **Agglomération de recensement (AR)\***

Le concept général d'agglomération de recensement (AR) s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

Une AR est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier compte au moins 10,000 habitants, d'après les résultats du dernier recensement. Lorsque la population du noyau urbanisé d'une AR atteint 100,000 habitants, selon le dernier recensement, cette AR devient une région métropolitaine de recensement (RMR).\*

**Approche pour autoroute :** voir « voie d'accès ».

### **Aqueduc**

Un conduit d'eau, notamment un conduit qui apporte l'eau provenant d'une certaine distance à une communauté.

### **Autoroute**

Artère principale. Pour fins de cartographie, ce trait se divise comme suit :

- 1) Autoroute simple - autoroute à 3 voies ou moins n'ayant aucun terre-plein (clôture, herbe, etc.);
- 2) Autoroute multiple - autoroute à 4 voies ou plus sans terre-plein ou une autoroute à 2 voies ou plus avec terre-plein.

**\*\*\* NOTE : Pour tous les cas présentés ci-haut, si la largeur totale du chemin est de 100 mètres ou plus, le trait est défini à l'aide de deux autoroutes simples parallèles. \*\*\***

---

\* NOTE : Une définition plus détaillée de cette expression se retrouve dans le Dictionnaire du Recensement de 1991 (No. 93-301F au catalogue).

**Barrage**

Ouvrage hydraulique qui a pour objet de relever le plan d'eau, d'accumuler ou de dériver l'eau d'une rivière érigée sur un cours d'eau défini par ses rivages.

**Bretelle**

Une petite rue donnant accès ou permettant la sortie d'une route ou d'une autoroute.

**Canal**

- 1) un cours d'eau artificiel construit pour faciliter le mouvement des bateaux.
- 2) un cours d'eau construit pour l'irrigation.

**Chemin** : voir rue.

**Chemin de fer**

Chemin formé par deux rails parallèles sur lesquels roulent les trains.

- 1) **Chemin de fer à voie simple** - une ligne simple de chemin de fer à écartement normal;
- 2) **Chemin de fer à voie multiples** - deux lignes ou plus de chemin parallèles.

**Chute**

Une chute existant sur un cours d'eau défini par ses rivages.

**Circonscription électorale fédérale (CÉF)\***

Une circonscription électorale fédérale est un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes (source : Loi électorale du Canada, 1990). Selon l'Ordonnance de représentation de 1987, il y a 295 CÉF au Canada.

**Côté d'îlot\***

Le concept général de côté d'îlot désigne une petite unité géographique reconnaissable à laquelle des données du recensement peuvent être associées. L'objectif est de reconstituer approximativement, par agrégation, les secteurs demandés et définis par les utilisateurs en vue de l'extraction et de la totalisation de données du recensement.

**Cour de triage**

Un système de rails de chemin de fer dans une limite définie.

**Étang**

Étendue d'eau reposant dans une cuvette à fond imperméable et généralement moins vaste et moins profonde qu'un lac.

**Extension de trait**

Une extension (projection) d'un trait pour usage interne. Elle est définie à partir de la fin du trait jusqu'à la fin de l'extension.

**Falaise**

Escarpement situé sur les côtes et qui est dû à l'érosion marine.

**Fossé**

Fossé creusé en long dans le sol et servant à l'écoulement des eaux et à la séparation des terrains.

**Gouvernement**

Action d'exercer le pouvoir politique sur une région. Dans ce cas-ci, a trait à n'importe quel niveau, par exemple : municipal, provincial et fédéral.

**Île**

Étendue de terre entourée d'eau de tous côtés.

**Intersection**

Intersection de deux traits (sauf les limites des propriétés).

**Lac**

Grande nappe naturelle d'eau douce ou salée à l'intérieur des terres. Plus grand qu'un étang.

**Ligne d'énergie**

L'ensemble des fils et pylônes utilisé pour la transmission d'électricité. Seulement les plus importantes sont reconnues par le FRR.

**Ligne médiane**

Utilisé pour définir les petits ruisseaux et rivières. La ligne centrale d'une rivière ou d'un ruisseau d'une largeur moyenne de moins de 20 mètres.

**Ligne téléphonique**

Fil utilisé pour la transmission des signaux téléphoniques. Seulement les plus importants sont reconnus par le FRR.

**Limite**

Une ligne indiquant la limite ou l'étendue d'une aire (région) ou territoire.

**Noeud**

Point géographique avec coordonnées XY placées à toutes les intersections ou changements de direction.

**Parc**

Territoire réservé pour fins de récréation; aussi un territoire conservé dans son état naturel comme lieu public.

**Pipeline**

Tuyau de longueur substantielle, servant au transport de certains fluides ou gaz.

**Point de repère**

Une localisation (habituellement une intersection de deux traits) avec des coordonnées MTU connues, qui est utilisée lors de la création du FRR (à la numérisation).

**Point représentatif**

Un point représentatif (auparavant appelé « centroïde ») est défini par une paire de coordonnées (x,y), qui représente une unité géographique pour les fins de l'extraction de données agrégées. Pour les fins du recensement de 1991, on a généré des points représentatifs pour les secteurs de dénombrement (SD) et les côtés d'îlot. Les points représentatifs de secteurs de dénombrement sont situés près de grappes d'immeubles et/ou de rues, ou au centre visuel du SD. Les points représentatifs de côtés d'îlot sont situés au point médian du côté d'îlot, en retrait à une distance perpendiculaire de 22 mètres par rapport au centre de la rue.

**Pont**

Structure érigée au-dessus d'un cours d'eau défini par les rivages (et non le centre).

**Région métropolitaine de recensement (RMR)\***

Le concept général de région métropolitaine de recensement (RMR) s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

Une RMR est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier compte au moins 100,000 habitants, d'après les résultats du dernier recensement. Lorsqu'une région devient une RMR, elle continue de faire partie du programme même si, ultérieurement, elle subit une baisse de population.

**Réservoir**

Bassin, cavité où un liquide peut s'accumuler, être gardé en réserve.

**Rivage**

Partie de la terre qui borde une mer ou un lac. Dans un FRR, le cours d'eau doit avoir en moyenne une largeur qui excède 20 mètres pour être défini par le rivage et non par la ligne centrale.

### **Rivière**

Masse d'eau de ruissellement qui s'écoule dans un lit pour se jeter dans une masse d'eau plus importante. Se définit par les rivages.

### **Rue**

Une voie dans une ville ou un village, plus large qu'une allée ou une ruelle. Pour fins de cartographie, cette catégorie est divisée comme suit :

- 1) **Rue simple** - 3 voies ou moins sans terre-plein.
- 2) **Rue multiple** - 4 voies ou plus sans terre-plein ou 2 voies ou plus avec terre-plein.

**\*\*\* NOTE : Pour tous les cas présentés ci-haut, si l'ensemble des voies est de 100 mètres ou plus de largeur, le trait sera défini par 2 rues simples parallèles. \*\*\***

### **Rue projetée**

Rue à l'état de planification.

### **Ruisseau**

Petit cours d'eau, affluent d'une rivière, d'un lac ou d'un étang défini en utilisant le centre.

### **Secteur de dénombrement (SD)\***

Un secteur de dénombrement (SD) correspond à la région géographique dénombrée par un recenseur.

### **Sentier**

Chemin étroit pour les piétons et les bêtes, situé dans les parcs.

### **Subdivision de recensement (SDR)\***

Terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leur équivalent, par exemple les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés.

À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, l'expression désigne également les régions géographiques créées par Statistique Canada, en collaboration avec les provinces, comme équivalents des municipalités.

### **Trait**

Entité qui sera incluse dans le Fichier du réseau routier.

**Tranche de numéros civiques d'un côté d'îlot**

Le plus petit et le plus grand numéro civique retrouvé sur ce côté d'îlot (incluant les numéros civiques commerciaux).

**Voie d'évitement**

Rail simple parallèle à un autre utilisé temporairement pour chargement ou pour laisser passer un autre train.

---

## 6 - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

---

### 6.1 Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements sur les fichiers de réseaux routiers ou sur les autres produits et services de la Division de la géographie, communiquez avec le centre de consultation le plus près de chez vous. Si vous habitez à l'extérieur des secteurs d'appels locaux, composez un des numéros sans frais figurant dans la liste qui suit :

#### **Terre-Neuve et Labrador**

Statistique Canada  
Services consultatifs  
3e Étage  
Immeuble Viking  
Chemin Crosbie  
St. John's, (Terre-Neuve)  
A1B 3P2  
Appel local: 709-722-4073  
Sans frais: 1-800-563-4255  
Télécopieur: 1-709-772-6433

#### **Ontario**

Statistique Canada  
Services consultatifs  
10e étage  
Immeuble Arthur Meighen  
25, ave. St. Clair est  
Toronto (Ontario)  
M4T 1M4  
Appel local: 416-973-6586  
Sans frais: 1-800-263-1136  
Télécopieur: 1-416-973-7475

#### **Sud de l'Alberta**

Statistique Canada  
Services consultatifs  
Pièce 401  
First Street Plaza  
138, 4e avenue sud-est  
Calgary (Alberta)  
T2G 4Z6  
Appel local: 403-292-6717  
Sans frais: 1-800-472-9708  
Télécopieur: 1-403-292-4958

#### **Provinces des maritimes**

Statistique Canada  
Services consultatifs  
Centre North American Life  
3e étage  
1770 rue Market  
Halifax, Nouvelle-Écosse  
B3J 3M3  
Local calls: 902-426-5331  
Toll free: 1-800-565-7192  
Fax: 1-902-426-9538

#### **Manitoba**

Statistique Canada  
Services consultatifs  
Pièce 300  
Immeuble McDonald  
344 rue Edmonton  
Winnipeg, Manitoba  
R3B 3L9  
Appel local: 204-983-4020  
Sans frais: 1-800-542-3404  
Télécopieur: 1-204-983-7543

#### **Colombie-Britannique et Yukon**

Statistique Canada  
Services consultatifs  
Pièce 440F  
3e étage  
Édifice Federal  
Centre Sinclair  
757, rue Hastings ouest  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6C 3C9  
Appel local: 604-666-3691  
Sans frais: 1-800-663-1551  
(sauf Atlin (C.-B.))

#### **Québec**

Statistique Canada  
Services consultatifs  
4e étage, Tour Est  
Complexe Guy-Favreau  
200 Ouest, boul. René-Lévesque  
Montréal, Québec  
H2Z 1X4  
Appel local: 514-283-5725  
Sans frais: 1-800-361-2831  
Télécopieur: 1-514-283-9350

#### **Saskatchewan**

Statistique Canada  
Services consultatifs  
9e Étage  
Tour Avord  
2002 avenue Victoria  
Régina, Saskatchewan  
S4P 0R7  
Appel local: 306-780-5405  
Sans frais: 1-800-667-7164  
Télécopieur: 1-306-780-5403

#### **Yukon et Atlin (C.-B.)**

Zenith 08913  
Télécopieur: 1-604-666-4863

#### **Région de la Capitale nationale**

Statistique Canada  
Centre de consultation statistique

#### **Alberta et Territoires du Nord-Ouest**

Statistique Canada  
Services consultatifs

Hall d'entrée  
Immeuble R.H. Coats  
Parc Tunney  
Avenue Holland  
Ottawa, Ontario  
K1A 0T6  
Appel local: 613-951-8116  
Si vous devez faire des appels  
interurbains, composez le numéro  
sans frais dans votre province.  
Télécopieur: 1-613-951-0581

8e étage  
Park Square  
10001, Bellamy Hill  
Edmonton (Alberta)  
T5J 3B6  
Appel local: 403-495-3027  
Sans frais: 1-800-282-3907  
T.N.-O.: Appelez à frais virés au 1-403-495-3028  
Télécopieur: 1-403-495-3026

## 6.2 Autres références et services

Vous pouvez vous procurer les publications de Statistique Canada dans les centres régionaux de consultation et dans les bibliothèques de dépôt, ou vous pouvez également les commander par l'entremise de votre librairie ou de votre agent d'abonnement. Pour obtenir une liste des points de vente au Canada, communiquez avec le centre régional de consultation le plus près, ou consultez le Catalogue du recensement de 1991 (n° 92-302F au catalogue).

Les distributeurs secondaires présentent à leurs clients des possibilités d'accès aux données et un soutien aux analyses grâce à une diversité de services de consultation et de services informatisés que n'offre pas Statistique Canada. Vous pouvez obtenir les noms et adresses des distributeurs autorisés dans un centre régional de consultation.

Statistique Canada offre des produits géographiques numériques qui permettent la manipulation informatique des données géographiques. Un service d'extraction des données personnalisées permet aux utilisateurs de délimiter eux-mêmes, s'ils le désirent, la région géographique qu'ils veulent étudier. La gamme de fichiers d'extraction de données et de services offre une grande flexibilité dans la sélection d'une base géographique.

Vous trouverez dans le Catalogue du recensement de 1991 (n° 92-302F au catalogue), la description complète des fichiers numériques et des services.

On peut obtenir des renseignements sur les produits et services du recensement de l'agriculture en consultant la publication « Produits et services du recensement de l'agriculture de 1991 », n° 92-303 au catalogue, ou en téléphonant sans frais au 1-800-465-1991.

Les utilisateurs qui ont besoin de données spéciales peuvent demander les services des enquêtes postcensitaires. Les données sont présentées sur disquettes pour micro-ordinateur pouvant être utilisées avec un programme de calcul de tableaux financiers ou sur support papier. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le centre régional de consultation le plus près.

La Division de la diffusion des données est responsable du CANSIM qui consiste en un réseau de bases de données informatisées et un service d'extraction des données de Statistique Canada. Les utilisateurs ont accès aux statistiques actuelles et historiques de diverses façons, grâce notamment aux progiciels spécialisés de manipulation et d'analyse des données, aux ressources graphiques et au service de recherche bibliographique. Pour de plus amples renseignements sur le CANSIM, communiquez avec un centre régional de consultation.